

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> LégislatureSECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983  
(108<sup>e</sup> SEANCE)

## COMPTE RENDU INTEGRAL

3<sup>e</sup> Séance du Mardi 14 Juin 1983.

## SOMMAIRE

## PRÉSIDENCE DE M. ALAIN CHÉNARD

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 2517).
2. — IX<sup>e</sup> Plan. — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2518).  
Question préalable de M. Barnier (suite) : M. Laignel. — Rejet.  
Discussion générale :  
MM. Marchais,  
Goulet,  
Jospin,  
Méhaignerie, Mauroy, Premier ministre,  
le président.  
  
*Suspension et reprise de la séance (p. 2531).*  
  
MM. Soury,  
Jacques Godfrain,  
Duyère,  
Micaux,  
Benetière,  
Esdras,  
Moutoussamy,  
Guichard.  
  
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
3. — Dépôt de projets de loi (p. 2538).
4. — Ordre du jour (p. 2538).

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN CHÉNARD,  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 28 juin 1983 inclus.

Ce soir, mercredi 15 juin, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente,

Jeudi 16 juin, à neuf heures trente et quinze heures :  
IX<sup>e</sup> Plan.

Jeudi 16 juin,

A vingt et une heures trente :  
Eventuellement, suite de l'ordre du jour de l'après-midi ;  
Projet sur la fiscalité des entreprises ;  
Projet de règlement du budget de 1981.

Vendredi 17 juin,

A neuf heures trente :  
Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :  
Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;  
Discussion, en deuxième lecture, du projet sur l'économie sociale.

Lundi 20 juin,

A quinze heures et vingt et une heures trente :  
Projet de loi organique, adopté par le Sénat, sur un concours de l'école nationale de la magistrature ;  
Projet, adopté par le Sénat, sur les greffiers en chef stagiaires ;  
Projet, adopté par le Sénat, sur un concours de l'institut national de la recherche agronomique ;  
Projet sur les caisses de mutualité sociale agricoles.  
Discussion en deuxième lecture :  
— du projet sur les droits et obligations des fonctionnaires ;  
— du projet sur le maintien des droits des travailleurs ;  
— du projet sur la démocratisation du secteur public.

Mardi 21 juin,

A neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :  
Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;  
Discussion, en deuxième lecture, du projet sur la sécurité des consommateurs ;  
Projet, adopté par le Sénat, sur la vente de logements H.L.M. ;  
Projet, adopté par le Sénat, sur les sociétés d'économie mixte locales ;  
Discussion, en deuxième lecture, du projet sur les marchés à terme.

Mercredi 22 juin,

A dix heures :

Discussion en deuxième lecture :

- du projet sur la pêche maritime;
- du projet sur la pollution de la mer par les hydrocarbures;

Projet, adopté par le Sénat, sur la sauvegarde de la vie humaine en mer;

Discussion, en deuxième lecture, du projet sur la commémoration de l'abolition de l'esclavage;

Projet, adopté par le Sénat, sur l'élection des sénateurs des départements d'outre-mer.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet sur les appareils de jeux;

Trois projets, adoptés par le Sénat :

- autorisant l'approbation d'une convention sur les travailleurs migrants;
- sur les ministres plénipotentiaires;
- autorisant l'approbation d'une convention sur les discriminations à l'égard des femmes.

A vingt et une heures trente :

Eventuellement, discussion soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième et nouvelle lecture :

- du projet modifiant le code du service national;
- du projet sur la programmation militaire;

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet sur l'Exposition universelle de 1989.

Jeudi 23 juin,

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, discussion en deuxième lecture, du projet sur les garanties de ressources;

Déclaration du Gouvernement sur le budget social et débat sur cette déclaration.

Vendredi 24 juin,

A neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

Vendredi 24 juin, à quinze heures et vingt et une heures trente,

Samedi 25 juin, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente,

Et éventuellement, dimanche 26 juin, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur la répartition des compétences.

Lundi 27 juin,

A seize heures :

Eventuellement, discussion soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième et nouvelle lecture :

- du projet sur les enquêtes publiques;
- du projet sur l'égalité professionnelle.

Projet, adopté par le Sénat, sur l'intégration de personnels en fonction en Nouvelle-Calédonie;

Eventuellement, discussion soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième et nouvelle lecture, du projet sur les agglomérations nouvelles.

Mardi 28 juin,

A seize heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, discussion soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième et nouvelle lecture, du projet sur les marchés à terme;

Eventuellement, deuxième lecture :

- du projet sur la communication audiovisuelle dans les territoires d'outre-mer;
- du projet sur les ministres plénipotentiaires;
- du projet sur les sociétés d'économie mixte locales.

Eventuellement, projet, déposé au Sénat, portant approbation d'une convention fiscale avec la Nouvelle-Calédonie.

Eventuellement, discussion soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième et nouvelle lecture :

- du projet sur la fiscalité des entreprises;
- du projet portant règlement définitif du budget de 1981.

Eventuellement, discussion soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième et nouvelle lecture, du projet sur l'Exposition universelle de 1989.

Navettes diverses.

— 2 —

## IX<sup>e</sup> PLAN

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX<sup>e</sup> Plan — première loi de Plan (n<sup>o</sup> 1523, 1560).

A la fin de la séance de cet après-midi, M. Barnier a défendu la question préalable.

Contre la question préalable, la parole est à M. Laignel.

**M. André Laignel.** Mes chers collègues, je ne vous surprendrai pas en vous invitant à rejeter la question préalable de M. Barnier.

En l'écoutant j'ai oscillé, je vous l'avoue, entre deux attitudes. La première m'a conduit à sourire des proclamations ardemment planificatrices qu'il a faites au nom du R.P.R. Mais, à la réflexion, une seconde attitude s'est imposée à moi dès l'instant où j'ai considéré — et pourquoi ne l'aurais-je pas fait ? — qu'il était sincère dans son attachement indéfectible à la planification. A partir de ce moment, j'ai plaint de ce qu'il a dû souffrir sous le septennat de M. Giscard d'Estaing.

**M. Guy Bêche et M. Bernard Poignant.** Mais en silence !

**M. Raymond Douyère.** Et il souffre encore !

**M. André Laignel.** En effet, nous avons tous constaté — et qui oserait s'inscrire en faux contre ce constat ? — que, dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans antérieurs, chacun de ces plans a été un peu plus que le précédent renoncement à toute idée planificatrice et résignation face à un avenir de plus en plus incertain.

Non, monsieur Barnier, sous le septennat de M. Giscard d'Estaing, le Plan était non pas une ardente obligation, mais tout juste un habillage désuet d'une politique conservatrice.

Les gouvernements de droite de cette époque n'étaient pas des planificateurs émérites, mais des adeptes de l'économie au fil de l'eau, bref, des protagonistes de gouvernements aux bras ballants.

Rappelez-vous le VII<sup>e</sup> Plan, qui devait couvrir la période 1975-1980 : ses seules caractéristiques étaient une procédure hâtive faisant de la concertation un leurre, et un contenu n'ayant que peu de rapport avec la réalité. Rappelez-vous la croissance évaluée à 5,5 ou 6 p. 100 du produit intérieur brut, et qui se révéla inférieure de moitié. Rappelez-vous l'annonce d'un quasi-équilibre des transactions courantes de la France avec l'étranger, alors que, dès 1976, c'est-à-dire un an après l'entrée en vigueur de ce VII<sup>e</sup> Plan, le déficit de notre commerce extérieur était de 25 milliards de francs de l'époque.

**M. Robert Cabé.** Déjà !

**M. André Laignel.** Rappelez-vous le taux d'inflation fixé à 7 p. 100 maximum pour cette période, alors qu'il a caracolé aux alentours ou au-dessus de 10 p. 100.

Rappelez-vous l'annonce d'un rééquilibrage des finances publiques alors que, dès 1976, le déficit du budget de l'Etat était de 17 milliards de francs de l'époque.

Quant au VIII<sup>e</sup> Plan, il ne contenait aucun axe précis et, surtout, aucun financement qui puisse engager de quelque manière que ce soit une véritable planification.

**M. Michel Barnier.** Il ressemblait à celui-ci !

**M. André Laignel.** S'il était entré en vigueur, on aurait pu rappeler ces vers de Scarron :

Je voyais l'ombre d'un cocher  
Qui tenant l'ombre d'une brosse  
Nettoyait l'ombre d'un carrosse.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

**M. André Laignel.** Oui, votre VIII<sup>e</sup> Plan était bien celui d'une ombre, et c'était votre dernier Plan.

**M. Jacques Godfrain.** Parlez-nous plutôt de l'avenir !

**M. André Laignel.** Ce Plan, vous l'avez vous-même suivi, cautionné, et s'il n'a pas vu le jour, ce n'est pas votre faute. C'est grâce à la population qui a choisi une autre orientation, un autre gouvernement et qui a voulu le changement que nous essayons, jour après jour, de mettre en œuvre. Alors, de grâce, pas de leçon sur la planification ! Votre passé, messieurs de l'opposition, ne vous permet pas d'en donner.

Pour notre part, nous avons voulu une autre méthode et un autre contenu. La nouvelle loi du 29 juillet 1982 apporte diverses précisions sur la forme et le contenu des documents de planification prévoyant une première loi de Plan, une seconde loi de Plan et des plans régionaux.

Une certaine confusion semble régner en ce qui concerne la compréhension du contenu de chacun de ces documents et un grand nombre des reproches qui sont faits à cette première loi sont injustifiés, les manques relevés par les uns ou par les autres devant être comblés, dans la plupart des cas, par la seconde loi de Plan.

Rappelons, afin de clarifier le débat, quelles sont les étapes et leur contenu. La première loi de Plan, c'est vrai, ne se distingue pas formellement des lois qui approuvaient jusqu'alors les plans. Elle comporte l'approbation d'un rapport placé en annexe. Mais son contenu est profondément différent. Le rapport, en effet, ne se contente pas de décrire les grandes orientations du futur Plan. Il définit pour une durée de cinq ans les choix stratégiques, les objectifs ainsi que les grandes options proposées pour parvenir aux résultats attendus.

La seconde loi de Plan devra prévoir l'évolution de certaines dépenses ou recettes publiques et établir une programmation pluriannuelle prévisionnelle des finances publiques : fixer les orientations de certaines interventions publiques, notamment en matière de prélèvements et de transferts sociaux ; indiquer l'objet et la portée des contrats de Plan que l'Etat se propose de conclure avec les régions ; préciser les conditions d'interventions économiques des collectivités territoriales — comme l'avait déjà fait la loi portant approbation du Plan intérimaire —, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions ; enfin, définir pour la durée du Plan des programmes prioritaires d'exécution assortis d'enveloppes d'autorisations de programme.

Ces dernières dispositions confèrent incontestablement à la seconde loi de Plan, pour ce qui est de ses dispositions financières, les caractères d'une loi de programme au sens de l'article 34 de la Constitution et des articles 1<sup>er</sup> et 2 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

En outre, pour assurer un minimum de cohérence dans l'action de l'Etat, l'article 5 de la loi portant réforme de la planification prévoit que toute loi de programme à caractère sectoriel sera intégrée dans la plus prochaine seconde loi de Plan ou, le cas échéant, la plus prochaine loi de Plan rectificative après avoir éventuellement subi les adaptations nécessaires pour la rendre conforme aux objectifs du Plan. Le respect de cette dernière condition est essentiel si l'on ne veut pas que la seconde loi de Plan ne soit constituée, en fait, que par la juxtaposition des lois de programmes votées à la demande des différents ministères.

Contrairement à ce qui se passait antérieurement, certaines dispositions de la seconde loi de Plan vont avoir des effets juridiques directs.

En l'absence de textes généraux, on avait tenté, jusqu'à présent, de résoudre cette difficulté, due à l'absence de valeur normative des lois de Plan, de façon spécifique pour chaque Plan sans parvenir jamais à une solution vraiment satisfaisante.

C'est d'abord à la technique des lois de programme que l'on a eu recours pour assurer le financement du II<sup>e</sup> Plan — 1954-1957 — ; dix décrets-lois de programme couvrant les principaux secteurs de l'économie furent ainsi pris le 20 mai 1955 par le gouvernement de Pierre Mendès France. Ils ouvraient des crédits d'équipement pour une période de trois ans : 1955-1956-1957. Ce système — qui me paraît bon — garantissait le financement des investissements publics inscrits au Plan. C'est ce système, nous le verrons tout à l'heure, que nous repré-

sentons. Ce système fut pratiquement abandonné sous le III<sup>e</sup> Plan, les lois de programme votées après 1957 n'ayant plus de lien avec le Plan et ne pouvant d'ailleurs plus, à partir de l'ordonnan-

ce budgétaire de 1959, engager véritablement les finances de l'Etat. Avec les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Plans, on s'engage dans une autre voie : celle d'une liaison directe entre le budget et le Plan ; c'était une bonne voie. Ce dernier prévoyait lui-même les enveloppes pluriannuelles — quadriennales et quinquennales selon les cas — d'autorisations de programme nécessaires au financement de ses objectifs en matière d'équipements collectifs. Parallèlement, le Gouvernement s'engageait à inscrire chaque année au budget une partie de ces autorisations de programme de telle sorte qu'en fin de période la totalité des enveloppes soit « budgétisée ». Il ne s'agissait certes que d'un engagement moral mais dans l'ensemble, on s'efforçait, il faut le reconnaître, de le respecter. C'était l'époque de l'ardente obligation.

Malheureusement, d'un Plan à l'autre, les masses budgétaires que le Gouvernement acceptait de soustraire aux aléas conjoncturels se sont amenuisées. Pour les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Plans, elles représentaient environ 60 p. 100 des crédits d'équipements inscrits au budget civil de l'Etat. Pour le VI<sup>e</sup> Plan, elles étaient du même ordre, mais le gouvernement ne s'était engagé que sur 20 p. 100 de leur montant qui avaient fait l'objet d'une « déclaration de priorité ». Pour le VII<sup>e</sup> Plan — c'est la peau de chagrin — l'engagement ne portait que sur les crédits nécessaires au financement des programmes d'action prioritaire, soit 21 p. 100 du budget d'équipement et 4 p. 100 du budget de fonctionnement. Enfin, si le projet de VIII<sup>e</sup> Plan prévoyait le maintien du système des P. A. P., ceux-ci n'étaient assortis d'aucun engagement financier.

A travers ce rapide résumé, chacun peut constater combien l'idée et, plus encore, la réalité de la planification s'étaient dégradées. Nous optons aujourd'hui, et c'est une nouveauté, pour un retour à la technique des lois de programme que Pierre Mendès-France avait inaugurée et utilisée pour le II<sup>e</sup> Plan, puisque cette seconde loi de Plan que nous examinerons à l'automne aura ce caractère de loi de programme interministérielle. Il s'agira donc, j'insiste, d'une nouveauté essentielle pour la crédibilité de la planification dans notre pays ; elle indique clairement notre volonté de mettre fin au déclin du Plan voulu tout particulièrement sous le septennat précédent.

Ainsi, monsieur le Premier ministre, ne doutez pas un seul instant que nous serons particulièrement attentifs au contenu concret de cette seconde loi de Plan.

**M. Michel Barnier.** Nous aussi !

**M. André Laignel.** Le Plan a de multiples fonctions. Je voudrais brièvement en résumer certaines qui n'ont pas encore été abordées.

En premier lieu, le Plan, c'est un système d'informations périodiques et prévisionnelles sur le moyen et le long terme. On sait en effet — je comprends que la droite n'y ait pas fait allusion — que le marché ne fournit que des informations, d'une part, immédiates, d'autre part, considérablement biaisées.

Personne ne croit plus que c'est le consommateur qui, en règle générale, détermine les prix : ceux-ci sont, en fait, largement déterminés soit par les grandes firmes, soit par les intermédiaires commerciaux. Par ailleurs, la demande finale est très largement conditionnée par la publicité.

Le propre du marché, comme un certain nombre d'économistes libéraux — les plus clairvoyants peut-être, dont Galbraith notamment — l'ont reconnu, est d'être myope. La fabrication d'un produit, la mise au point d'une technologie peuvent fort bien n'être pas rentables à court ou même à moyen terme au regard du marché, tout en présentant technologiquement et économiquement une importance décisive.

La logique à court terme du capital a ainsi conduit les trusts français de l'électronique à commercialiser des produits étrangers, dans le domaine des composants ou de l'électroménager, plutôt qu'à mener l'effort de recherche ou d'investissement qui aurait permis de développer une technologie et une production nationales.

Ces considérations sont particulièrement pertinentes dans les secteurs de pointe, rarement rentables dans le court terme.

L'autre grande lacune du système du marché capitalise en tant que système d'information est de faire largement abstraction des coûts sociaux et, notamment, des données spatiales du développement. Par exemple, déterminer le choix entre le transport ferroviaire et le transport automobile en termes de marché constitue une absurdité flagrante, si l'on ne tient pas compte des coûts sociaux très lourds entraînés par le déclin des transports collectifs, du coût des heures perdues en embouteillages, du coût des accidents de la route, des coûts sociaux et des incidences des fermetures de lignes secondaires de la S. N. C. F.

Système d'information généralisé émanant de l'ensemble des agents économiques, bénéficiant des données les plus récentes en matière d'évolution technologique, la planification décentra-

tique permet d'opérer les choix décisifs sur le plan économique, dans le seul intérêt national.

En second lieu, le Plan doit être l'instrument d'une stratégie politique de répartition du produit social.

Alors que les mécanismes du marché ont pour résultat d'accroître les inégalités, la planification démocratique a pour fonction de traduire, en termes économiques, la volonté politique de la nation.

A ce titre, le Plan doit fixer les grands équilibres macro-économiques qui résultent de choix politiques, à savoir, notamment, les modalités quantitatives et qualitatives de la réalisation du plein emploi; les conditions et les modalités de l'ajustement entre l'épargne et l'investissement; l'équilibre entre la production nationale, le marché intérieur et le recours à l'extérieur.

Bref, le Plan doit aller à l'essentiel, mais à l'essentiel seulement. Cela signifie qu'on planifie la production mais non pas le commerce; la marche des grandes entreprises, mais non pas celle des petites et moyennes; l'investissement, mais non pas les prix et les salaires; la formation des groupes industriels, mais non pas l'ensemble des relations interentreprises; les arbitrages dans la répartition des revenus entre les salaires et les profits, dans leur utilisation entre l'investissement et la consommation, pour l'économie nationale, mais non pas pour chaque entreprise.

Autrement dit, on planifie les orientations, mais non pas le détail de l'exécution. Là où s'arrête la démarche du Plan, l'initiative des agents économiques industriels, l'esprit d'entreprise reprennent leurs droits, le rôle du marché, son utilité.

Le Plan doit devenir l'instrument de l'ambition collective et d'une mobilisation des énergies. Ainsi on pourra assurer à la fois la transformation profonde de l'appareil productif français et la maîtrise des équilibres fondamentaux de l'économie.

C'est une évidence que le texte du Gouvernement répond à ces définitions mais il est vrai aussi qu'il peut être amélioré, précisé, comme nous l'avons fait d'ores et déjà au sein de la commission des finances.

Ainsi nous affirmons qu'en fin de période un taux de croissance d'un point supérieur à celui observé chez nos principaux partenaires doit être obtenu en même temps que le retour impératif, rapide et durable à l'équilibre des échanges extérieurs. C'est d'ailleurs pourquoi il faut obtenir une relation structurelle entre la croissance du produit intérieur brut et celle des importations comparable à celle des autres pays développés.

Dans le même temps, nous devons veiller à annuler, le plus rapidement possible, l'écart entre la progression des prix chez nos partenaires et chez nous mais aussi retrouver le niveau d'investissement inaisissable.

La croissance, parce qu'à terme elle est indispensable pour lutter pour l'emploi, dont M. le Premier ministre disait ce matin qu'elle reste sa priorité essentielle.

La lutte pour le redressement de l'équilibre extérieur et contre l'inflation pour assurer notre indépendance nationale économique et monétaire.

La reconstitution de nos forces productives pour redonner à la France sa place.

La réforme éducative pour donner à notre jeunesse les moyens de sa formation et donc de son avenir, réforme qui postule, est-il besoin de le préciser, que des pas décisifs et immédiats soient accomplis pour la construction du grand service public, laïc et unifié de l'éducation nationale que mérite notre pays.

**M. Jacques Godfrain.** Répétez!

**M. André Laignel.** La réforme fiscale qui devrait se fixer pour but de faire en sorte que les revenus du travail cessent progressivement d'être plus taxés que les revenus du capital.

La solidarité, enfin. J'avoue que, sur ce chapitre, monsieur Barnier — vous avez pourtant dit, par ailleurs, des choses intéressantes — vous n'avez pas manqué de me surprendre. En effet, comment réclamer tout à la fois la réduction des charges sociales et l'augmentation des prestations? Pourquoi masquer sous les traits archaïques du malthusianisme votre opposition à la retraite à soixante ans?

**M. Jacques Godfrain.** M. Barnier n'a jamais dit cela!

**M. André Laignel.** Quelle curieuse conception aussi que celle de confondre l'égalitarisme et la lutte contre les inégalités.

**M. Pierre Micaux.** Nous ne sommes pas en Suède!

**M. André Laignel.** Mais surtout, quel fabuleux double langage du R.P.R. que votre hommage aux immigrés alors que les professions de foi racistes étaient monnaie courante dans votre

mouvement lors des élections municipales! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Jacques Godfrain.** Nous n'avons jamais utilisé des bulldozers!

**M. Pierre Micaux.** M. Laignel est un provocateur!

**M. André Laignel.** Dreux est dans ma région!

Monsieur Barnier, je ne doute pas de vos convictions personnelles! (Nouvelles exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie.

**M. André Laignel.** Je rends hommage à l'un de vos collègues, messieurs, vous pourriez au moins écouter.

Monsieur Barnier, disais-je, je ne doute pas de vos convictions personnelles. Mais votre parti, en acceptant ce double langage, s'est interdit de donner en matière de défense des immigrés, des leçons à qui que ce soit et surtout pas à nous! (Applaudissements sur divers bancs des socialistes et des communistes.)

Oui, monsieur Barnier, la solidarité a été la partie la plus faible de votre propos, sans doute parce que l'on ne s'improvise pas, du jour au lendemain, une fibre sociale, sans doute parce que, si le problème de M. Giscard d'Estaing, c'était le peuple, celui du R.P.R., c'est la solidarité ou, si vous préférez, son incapacité à l'assumer.

Oui, monsieur Barnier, le Plan existe malgré vos doutes et nous n'avons vraiment, sur ce problème comme sur celui des immigrés, aucune leçon à recevoir de votre part qui puisse porter sur la manière dont il faut planifier.

Les grands axes de l'avenir de notre pays sont tracés ou vont l'être à travers les deux lois de Plan. Pour nous, socialistes, la nécessité du Plan résulte de l'idée simple suivante: un pays ne peut exister dans le contexte international d'aujourd'hui que s'il affirme une stratégie. Loin d'être la résultante de je ne sais quel hasard — terme entendu ici au sens de la théorie probabiliste — les aléas de l'environnement international résultent avant tout de la confrontation entre les stratégies des différents acteurs de la scène, à commencer par les nations les plus puissantes. Chaque pays a son projet, ses ambitions et il tente de tirer parti de la situation où il se trouve.

**M. Jacques Godfrain.** Evidemment!

**M. André Laignel.** Les contradictions entre ces projets, les tensions qui en résultent, telles sont les véritables causes de l'incertitude actuelle. L'aléa n'est donc pas un alibi pour ne pas planifier, c'est au contraire un motif de le faire.

Depuis dix ans, la France avait renoncé à affirmer sa stratégie, se contentant d'un pilotage à vue au gré des fluctuations économiques et monétaires du moment. Il n'y avait plus de projet, plus d'ambition, et c'est ce que le pays, en son temps, a, entre autres, sanctionné.

**M. Daniel Goulet.** Attendez voir!

**M. André Laignel.** Ce qui compte, pour nous, c'est d'affirmer la stratégie de la France. Tous les grands pays ont une stratégie. Pour les uns, c'est l'addition des objets des entreprises nationales et multinationales, comme aux Etats-Unis. Pour d'autres, c'est, à travers un rôle très puissant du secteur bancaire, que s'affirme la cohérence des décisions, comme en République fédérale d'Allemagne. Pour le Japon, c'est une mobilisation de l'énergie de chacun au service de l'intérêt national qui constitue le moyen vital pour exister au niveau international. Pour la France, ce doit être, c'est à travers le IX<sup>e</sup> Plan que nous voulons affirmer notre stratégie, assurer sa cohérence et mobiliser les Français.

Dans un monde difficile et incertain, planifier est encore plus indispensable et ce n'est pas un hasard si la haute époque de la planification en France fut celle de la reconstruction du pays après la guerre. Aujourd'hui, c'est notre économie nationale qu'il faut reconstruire et la justice sous toutes ses formes qu'il faut développer.

La période est l'une des plus graves que nous ayons eu à connaître; cela est vrai. Mais le Plan, tel que nous le concevons, doit s'inspirer d'une pensée de Gramsci qui écrivait, alors qu'il était dans les geôles fascistes, que le pessimisme de la réflexion conduit à l'optimisme de l'action.

L'optimisme de l'action, voici une bien belle définition du Plan; sachons, mes chers collègues, la faire nôtre, et si nous la faisons nôtre, nous rejeterons la question préalable de M. Barnier. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Barnier.

(La question préalable n'est pas adoptée.)

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Georges Marchais, premier orateur inscrit.

**M. Georges Marchais.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, nous entamons aujourd'hui une discussion importante puisqu'il s'agit, avec le IX<sup>e</sup> Plan, de tracer les orientations que va suivre la vie économique du pays dans les cinq prochaines années.

Comme vous l'avez souligné ce matin, monsieur le Premier ministre, en ce domaine de la planification comme dans les autres, la droite a laissé un héritage particulièrement lourd. (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Le système original de planification bâti dans les deux décennies qui ont suivi la Libération est tombé en désuétude dans les années soixante-dix, au moment même où son développement devenait indispensable pour faire face à la crise.

Il y eut à cela deux raisons : d'abord, l'abandon par la droite au pouvoir des objectifs de croissance nationale et de plein emploi; ensuite, le fait que les décisions essentielles pour le devenir des productions nationales et régionales furent abandonnées aux mains des puissances capitalistes et financières, et échappèrent, de ce fait, à toute élaboration démocratique.

Ainsi, le VIII<sup>e</sup> Plan, élaboré sous le règne de M. Giscard d'Estaing, ne visait à rien d'autre qu'à adapter la société française aux orientations du grand capital, qu'à gérer la mutilation programmée du potentiel économique national, l'aggravation du chômage et l'abandon national. En 1981, les Françaises et les Français ont sanctionné clairement, par leur vote, une politique aussi nocive.

Il appartenait donc à la nouvelle majorité d'engager un effort de renaissance du Plan national, qualifié jadis d'« ardente obligation ».

**M. Jacques Godfrain.** Par qui ?

**M. Georges Marchais.** Une réforme utile a, en ce sens, permis une première démocratisation des procédures d'élaboration du Plan. En se conjuguant avec les nationalisations opérées et avec la décentralisation, elle a permis de donner une impulsion positive aux plans régionaux, aux contrats de Plan entre l'Etat et les entreprises publiques, entre l'Etat et les régions. Le projet de Plan national qui nous est soumis aujourd'hui prévoit d'ailleurs des avancées en ce sens.

Je me dois toutefois de souligner que, de l'avis du groupe communiste, la préparation du IX<sup>e</sup> Plan n'a pas, jusqu'à présent, tenu toutes ses promesses. Dans le secteur public, la concertation n'a pas touché à la gestion et aux orientations fondamentales que vont suivre ces groupes. De plus l'étude et la discussion des projets élaborés par les régions sont restées insuffisantes.

**M. Michel Barnier.** Très bien !

**M. Georges Marchais.** Enfin, la question du financement a été abordée de façon excessivement centralisée.

Heureusement, il n'est nullement trop tard pour corriger ces défauts, et la valeur du IX<sup>e</sup> Plan se jugera tout particulièrement à celle des contrats effectivement conclus, qui feront l'objet de la seconde loi de Plan. Un effort est indispensable pour que les directions des entreprises et des banques entendent les propositions des travailleurs et en tiennent compte dès lors que leur bien-fondé est établi dans le cadre d'un débat démocratique.

Le Plan, tel que nous le concevons, doit en effet tracer au niveau national un cadre solide, définir des options cohérentes, en un mot, présenter un dessein susceptible de répondre aux espoirs du pays et de tenir les engagements en faveur desquels les Françaises et les Français se sont prononcés en 1981.

Les acquis, les avancées réalisés depuis deux ans et que vous avez, monsieur le Premier ministre, rappelés à juste raison ce matin, nous permettent de maintenir et de consolider les objectifs que la gauche s'est fixés : vaincre — selon l'expression du Président de la République — « le couple infernal » du chômage et de l'inflation, rétablir nos équilibres extérieurs.

Vous avez vous-même réaffirmé la volonté du Gouvernement d'agir pour atteindre ces grands objectifs. Je veux redire ici notre accord total avec eux.

C'est d'ailleurs précisément parce que nous voulons que des mesures efficaces soient décidées pour parvenir à les atteindre que nous sommes amenés à dire que le projet qui nous est soumis gagnera à être sérieusement amélioré au cours de notre débat.

Nous pensons, en effet, que son diagnostic des difficultés de l'économie française reste insuffisant, et que les moyens qu'il propose pour les surmonter risquent, de ce fait même, de manquer de l'efficacité indispensable.

Cela concerne d'abord l'emploi dont vous avez souligné — et nous nous en félicitons — qu'il reste votre « combat prioritaire ». Le projet prévoit une augmentation de 725 000 du nombre des Françaises et des Français qui demanderont du travail d'ici à 1988, mais il reste flou quant aux objectifs de créations d'emplois correspondants.

Cela concerne ensuite les objectifs de production, qui ne sont pas, eux non plus, suffisamment précisés. La politique de « l'environnement de l'entreprise » qui est proposée ne saurait par elle-même constituer la grande politique industrielle, conçue à partir des multiples projets des entreprises et des travailleurs, à partir des besoins régionaux.

Cela concerne également les objectifs de progrès social. Certains sont retenus, comme la rénovation de la formation et la revalorisation des bas salaires. Mais l'incertitude demeure quant à la question cruciale du pouvoir d'achat, dont vous avez justement dit qu'il devra être défendu.

Cela concerne les objectifs de croissance pour notre pays, qui restent fixés à un niveau insuffisant, sans que les voies permettant une croissance viable aient été sérieusement recherchées.

Cela concerne enfin la question capitale des moyens permettant un retour aux équilibres extérieurs.

Permettez-moi d'insister quelque peu sur ce dernier point.

Nous ne pouvons qu'approuver la volonté affirmée dans le projet de Plan, comme dans votre propre intervention, de tenir compte des réalités de la situation internationale. Tout montre en effet que la crise que connaissent tous les pays capitalistes s'accroîtra encore, et qu'on ne peut fonder le Plan national sur une hypothétique « reprise internationale ». Tout montre également que la politique économique agressive, menée notamment par les dirigeants des Etats-Unis à coups de dollar cher et de taux d'intérêt élevés, ne va pas cesser d'elle-même.

Mais, face à cette situation, aucune fatalité ne condamne la France à être ligotée sous le poids de ces « contraintes extérieures ».

Notre pays peut chaque jour — pas seulement au sommet de l'Etat, mais dans chaque entreprise, chaque banque, chaque localité — combattre plus efficacement les retombées extérieures de la crise et la domination du dollar. Ce sont, en effet, les règles de gestion mises en œuvre dans nos propres firmes, qui créent largement la dépendance de la France. C'est le cas de tout ce qui vise à privilégier l'implantation à l'étranger au détriment de la production nationale, ou encore de tout ce qui sacrifie les emplois, les qualifications et la recherche en leur préférant une accumulation financière stérile et spéculative.

De plus, les pays capitalistes en crise ne sont pas les seuls pays du monde. Il existe, aujourd'hui, des peuples qui agissent avec succès pour l'emploi, la croissance, le progrès social, la paix et le désarmement. La France peut nouer avec ces pays des rapports plus nombreux et des coopérations plus fécondes, dans le respect des intérêts mutuels, ce qui implique qu'elle ne renonce pas à son propre effort de développement.

Or, nous ne discernons pas dans les dispositions proposées les mesures aptes à réduire les entraves à l'indépendance de la France dans ses choix de développement économique.

Au total, autant nous partageons la volonté affirmée du redressement des échanges extérieurs et de la rigueur dans l'emploi des ressources, autant les voies pour y parvenir font problème à nos yeux. La diminution de la consommation risque, en particulier, d'entraîner le ralentissement de l'activité économique, ce qui ne permettra pas de résoudre durablement nos déficits extérieurs.

J'ajoute que cette faiblesse des moyens prévus pour favoriser l'activité économique se double de graves incertitudes quant au volet social du projet qui nous est proposé. Par exemple, le problème des fortunes capitalistes et des gâchis qui en découlent et qui pénalisent gravement le potentiel national, n'est-il abordé qu'au travers de la réforme des successions, qui n'en constituent pas l'aspect essentiel.

Tous ces éléments renforcent donc nos craintes quant à la réalisation des objectifs qui ont été fixés au pays. C'est pourquoi, au nom du groupe communiste, avec la volonté d'apporter une contribution constructive au travail de la majorité, je voudrais maintenant faire trois ensembles de propositions à propos des trois problèmes essentiels que nous devons affronter : d'abord, le retour aux équilibres avec l'extérieur et la place de la France dans le monde ; ensuite, la bataille de la production et de l'emploi ; enfin, la lutte contre l'inflation et les problèmes du financement.

En ce qui concerne le premier point — le rétablissement de nos équilibres extérieurs — il convient, à nos yeux, de mener de pair une politique de relance de la croissance en France, et une politique visant à rééquilibrer nos relations internationales et à établir de nouvelles coopérations.

**M. Adrien Zeller.** Avec l'Est !

**M. Georges Marchais.** Et qu'on n'entame pas, à ce propos, le faux débat du « protectionnisme » ! Personne ne songe à proposer que la France ferme ses frontières et se replie sur elle-même ! Mais refuser cette absurdité ne signifie pas, comme vous l'avez souligné ce matin, monsieur le Premier ministre, qu'il faille renoncer à défendre, en prenant les décisions nécessaires, l'intérêt national.

Nous avons, de ce point de vue, demandé lors d'un précédent débat que soit constituée une commission interministérielle pour établir le bilan de nos importations et pour examiner avec tous les intéressés les remplacements possibles de certaines de ces importations par des productions nationales et les coopérations à réviser ou à établir. Cette proposition avait, semble-t-il, été écoutée, puisqu'une délégation a été mise en place auprès du ministre du commerce extérieur. Mais nous pensons que cette délégation peut aujourd'hui jouer un rôle plus actif et avec des objectifs plus clairs dans l'utilisation des atouts dont nous disposons aux fins de reconquête du marché intérieur. Dans le même esprit, les orientations données au secteur public industriel et bancaire dans le cadre de leurs plans devraient favoriser une politique tournée en priorité vers le développement des productions nationales et des relations extérieures plus équilibrées avec les différents pays.

Cette action gouvernementale pourrait trouver un relais déterminé sur le terrain, au cœur même des entreprises, où les travailleurs, les comités d'entreprise disposent de possibilités nouvelles pour agir en ce sens. Il importe donc, à notre avis, de briser la loi du fait accompli que le patronat entend imposer s'agissant des exportations de capitaux à l'étranger. Les firmes, surtout lorsqu'elles bénéficient d'aides publiques ou d'avantages fiscaux, devraient rendre publics leurs résultats et leurs projets en matière d'exportations de capitaux et d'importations de marchandises.

En ce qui concerne la recherche de nouvelles relations internationales, le Président de la République a exprimé il y a quelques jours son scepticisme quant à l'utilité du récent « sommet » de Williamsburg. On ne peut que partager ce sentiment. La hausse continue du dollar et des taux d'intérêts américains intervenue depuis a montré, comme nous l'avions prévu, que le président Reagan, en dépit de ses engagements, n'entendait rien changer à sa politique de pressions et de diktats contre les peuples.

Comme je l'ai déjà dit, cette politique dangereuse n'a rien d'une fatalité. On peut lui résister : c'est une affaire de volonté politique.

Ainsi, pour s'opposer aux privilèges exorbitants du dollar sur le marché international, il est possible, tout en luttant contre l'exportation des capitaux dans chaque pays, de faire jouer un rôle nouveau à la Communauté économique européenne. (*Murmures sur les bords de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*) Il faudrait pour cela faire jouer un rôle nouveau à l'ECU dans le cadre d'une coopération plus équilibrée excluant toute domination monétaire et commerciale d'un pays sur un autre.

**M. Adrien Zeller.** Quelle conversion !

**M. Georges Marchais.** Il faudrait aussi véritablement internationaliser et démocratiser le fonds monétaire international et les institutions financières mondiales, alléger la dette des pays en voie de développement et revaloriser leurs termes de l'échange.

Nous pensons, je le répète, que notre pays devrait travailler plus au rééquilibrage de ses échanges avec des pays comme les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et le Japon, et s'engager plus résolument, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans la voie de nouvelles coopérations avec les pays en voie de développement et les pays socialistes.

La deuxième question qui nous est posée est celle de la définition des politiques industrielles indispensables pour répondre aux besoins du pays et pour apporter une solution durable aux problèmes de l'emploi.

Nous apprécions vos affirmations, monsieur le Premier ministre, selon lesquelles la stratégie du Plan « vise à reconstituer le potentiel de croissance le plus élevé possible » et « la détermination du Gouvernement de lutter sans relâche contre le chômage est intacte ». Nous regrettons, dans ces conditions, que l'idée d'« une croissance riche en emplois », qui avait été formulée au cours de travaux préparatoires, ne figure plus dans le projet dont nous commençons l'examen. Nous approuvons pleinement l'objectif, que vous avez réaffirmé, de la semaine de travail à trente-cinq heures, mais il faut être bien conscient qu'il ne peut être pleinement efficace en faveur de l'emploi que s'il accompagne un effort plus soutenu de redressement industriel.

A nos yeux, en effet, l'approche du problème de l'emploi doit être enfin associée à la recherche d'une nouvelle efficacité économique.

Cela suppose une attention particulière aux difficultés de la jeunesse : une politique audacieuse de formation, c'est-à-dire une rénovation profonde du système éducatif et la poursuite des efforts entrepris en faveur de la formation professionnelle des jeunes. Mais cela suppose aussi la relance de productions compétitives répondant aux besoins des Français, la qualification des emplois avec une formation permanente multipliée, ainsi que la réduction des coûts matériels et financiers, des gâchis en tous genres, par la mise en œuvre de critères de gestion plus efficaces.

**M. Adrien Zeller.** Lesquels ?

**M. Georges Marchais.** Attendez ! Ça vient !

**M. Jacques Toubon.** C'est bien organisé !

**M. Georges Marchais.** L'anti-France ne changera jamais !

**M. Adrien Zeller.** Elle est à la tribune !

**M. Georges Marchais.** Nous proposons, en ce sens, que les contrats de plan du secteur public comportent des engagements à la fois sur l'emploi et sur les prix, et que, dans le même esprit, des contrats de productions compétitives pour l'emploi soient mis sur pied en direction de toutes les entreprises, contrats qui devraient s'accompagner de dispositions incitatives en matière de crédit.

Concernant les capacités productives du pays, le projet affirme qu'« il n'y a pas de secteur industriel condamné ». C'est également notre opinion. C'est pourquoi nous refusons les révisions en baisse des objectifs de développement, les fermetures d'entreprises, les abandons de productions, qui se multiplient actuellement dans l'industrie, y compris de la part d'entreprises publiques.

De ce point de vue, nous apprécions positivement l'affirmation d'une priorité nationale pour les régions du Nord et de l'Est. Compte tenu de la gravité des coups portés à nos industries de l'acier et du charbon, cette orientation doit non pas rester lettre morte mais se traduire rapidement dans les faits.

J'ajoute que, bien entendu, la relance de l'activité des régions durement atteintes par la politique suivie sous le règne de la droite (*murmures sur les bords de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*) ne saurait se faire par transfert, au détriment d'autres régions. J'ai écouté avec beaucoup d'attention la conclusion de votre intervention, que vous avez consacrée à la ville. Celle-ci « n'existera que si toutes les activités des hommes s'y trouvent rassemblées », avez-vous déclaré. On ne saurait mieux dire.

C'est pourquoi, comme je viens de l'écrire au ministre de l'Industrie et de la recherche, il serait absurde et dangereux de poursuivre la désindustrialisation de la région parisienne. En tout cas, nous ne l'admettrons pas. Et nous sommes heureux de voir que ce souci est partagé par le Gouvernement.

Sur cette question du développement des grandes branches industrielles — je pense en particulier à la politique énergétique, à la sidérurgie, à la chimie, à l'électronique et à la machine-outil — notre groupe reviendra au cours de la discussion sur les redressements qui semblent nécessaires. Je me bornerai, pour ma part, à dire que le IX<sup>e</sup> Plan devrait, de façon générale, privilégier une démarche visant à associer à la fois une modernisation raisonnable des capacités de production existantes et un développement hardi de productions nouvelles.

La troisième question que je veux aborder porte sur la lutte contre l'inflation et sur le financement de l'effort de relance que nous proposons.

Nous approuvons les objectifs de réduction de la hausse des prix pour 1983 et 1984 que vous avez rappelés ce matin. Naturellement, il ne peut s'agir de copier les recettes mises en œuvre par les maîtres à penser de M. Chirac et de la droite française en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, qui conduisent à sacrifier l'emploi et l'activité économique par des mesures de régression sociale et de déflation.

L'inflation prend sa source dans les profits et les gaspillages financiers des fortunes capitalistes. Elle est aggravée par les hausses des produits importés et les taux d'intérêt élevés. Pour la gauche, lutter contre l'inflation doit donc consister à s'attaquer à ces profits spéculatifs, à ces gâchis, à ces sources d'inflation importée dans le cadre de la poursuite de notre effort de croissance.

C'est pourquoi nous disons clairement que pour résoudre ces problèmes d'équilibres financiers, la gauche ne peut avoir recours à l'austérité, qui est l'arme traditionnelle de la droite.

**M. Adrien Zeller.** Delors n'est pas là !

**M. Georges Marchais.** Diminuer la consommation en prenant sur le pouvoir d'achat des familles conduirait en effet à sacrifier un des ressorts essentiels des efforts nécessaires pour assurer le redressement national. Ce serait contraire à l'indispensable politique de justice sociale, de réduction des inégalités des revenus et des patrimoines, de revalorisation des bas salaires — cette « orientation capitale », comme vous l'avez vous-même qualifiée — et ce serait désastreux du point de vue de l'efficacité économique.

C'est pourquoi nous pensons que le Plan doit inscrire dans ses objectifs un soutien raisonnable de la consommation populaire. Cela suppose qu'il définisse les moyens de faire la chasse aux gaspillages résultant de la gestion financière actuelle des entreprises. En ce sens, la réforme fiscale et l'impôt sur la fortune doivent être développés afin de mieux taxer les gâchis du capital.

**M. Jacques Godfrain.** Et Doumeng ?

**M. Georges Marchais.** Nous pensons également que l'efficacité des dépenses publiques peut être améliorée. Des pas ont été faits dans ce sens. Mais aujourd'hui, trop d'aides publiques servent encore à alimenter la spéculation financière, sans contrepartie en matière de production et d'emplois. Les critères d'affectation de ces aides doivent donc être revus et des procédures de contrôle mises en place.

La nationalisation des banques peut également permettre de revoir les règles du jeu du crédit. Le Plan pourrait organiser en ce sens l'élaboration par les banques de contrats de plan pour engager les établissements bancaires dans le financement du développement des productions nationales et régionales.

Vous le voyez, monsieur le Premier ministre, la démarche qui nous anime est à la fois hardie et raisonnable.

**M. Charles Fèvre.** Elle n'est pas cohérente !

**M. Georges Marchais.** Hardie, parce que les problèmes à résoudre l'exigent. Parce que nous proposons de remettre en cause les vieilles règles de gestion que la droite et le patronat veulent à toute force continuer de faire prévaloir. Parce que nous invitons le monde du travail, dans sa diversité, à utiliser ses droits nouveaux pour faire avancer du même pas progrès social et efficacité économique.

Notre démarche est également raisonnable. Parce qu'elle s'appuie sur une approche réaliste des atouts dont nous disposons. Parce qu'elle propose d'organiser dans le temps une volonté tenace de relance de l'activité économique nationale.

Il s'agit, à nos yeux, de promouvoir une véritable renaissance du Plan français, par le lien opéré entre les apports décentralisés du plus grand nombre et la clarté du dessein commun qui les réunit.

C'est dans cet esprit constructif que le groupe communiste votera le texte du IX<sup>e</sup> Plan en défendant, au cours du débat, les amendements qui lui semblent indispensables pour améliorer l'efficacité du projet qui nous est soumis. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Goulet.

**M. Daniel Goulet.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le IX<sup>e</sup> Plan est le plan de l'espoir. A ce titre, il devrait être d'abord celui de notre jeunesse et c'est en son nom qu'après mon ami Michel Barnier, qui a tracé les grandes lignes des propositions du rassemblement pour la République, il me revient de témoigner à cette tribune.

Quelle jeunesse, dites-vous, serait insensible à l'enjeu du IX<sup>e</sup> Plan ?

Mais quel est l'enjeu du Plan ? Quels sont ses choix ? Quelle est votre politique ?

Comment pouvez-vous espérer mobiliser notre jeunesse en offrant à son enthousiasme un rapport insipide de plus de trois cents pages d'où ne transparaît — qui peut me contredire ? — ni chaleur, ni souffle, ni élan ?

Il est des lieux, disait Barrès, où souffle l'esprit. (*Exclamations et rires sur les bancs des socialistes.*) Il est, malheureusement, des rapports d'où émanent l'ennui et le désarroi. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Votre projet est de ceux-là, tant il est vrai que toute vision claire de l'avenir en est absente, vision qui, à l'évidence, vous effraye parce que, déjà, l'avenir vous échappe.

Il n'est pas, d'abord, de jeunesse sans famille qui l'enfante et pourvoit à son éducation. Or, sur la famille, rien ; la famille ne vous intéresse pas, ou si peu.

**M. Parfait Jans.** Mettez de bonnes lunettes !

**M. André Laignel.** Changez de lunettes !

**M. André Soury.** Il faut lire le rapport, monsieur Goulet !

**M. Daniel Goulet.** D'ailleurs, l'un de mes collègues vous parlera plus longuement de la politique familiale que nous précisons.

Il est significatif à cet égard qu'au long de cent pages de texte, le rapport de la commission des finances n'y fasse à aucun moment allusion, tandis que l'avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales estime que « l'exposé des perspectives de la politique familiale aurait gagné en clarté par une option plus explicite en matière financière, de santé, de scolarité, de préparation à la vie professionnelle et des familles en difficulté ».

Bref, monsieur le Premier ministre, votre majorité, soit vous rejoint dans votre désintérêt, soit vous condamne.

De fait, que proposez-vous en faveur des familles ?

D'abord, un programme prioritaire d'exécution d'un demi-page, dont l'objectif le plus précis est « de rendre plus efficace le système d'aide à la famille » et dont le moyen d'exécution — je ne plaisante pas — sera, je cite à nouveau, de « réorienter les aides à la famille ».

**M. André Laignel.** Eh oui !

**M. Daniel Goulet.** Ensuite, quelques considérations fiscales évasives : enfin, cette phrase centrale inscrite à la page 146 du rapport annexé : « La politique familiale constitue donc un axe important de la politique des pouvoirs publics... Ses orientations seront précisées durant la deuxième phase des travaux de préparation du Plan. » Voilà à partir de quelles formules les représentants du peuple que nous sommes doivent aujourd'hui se prononcer, au cours d'un débat qui, ne l'oublions pas, s'inscrit, paraît-il, dans le renouveau de la planification française.

Mais la jeunesse, monsieur le Premier ministre, c'est ensuite l'éducation et la formation, et vous le savez bien. Mais où est votre projet éducatif ?

**M. Guy Bêche.** Il faut rectifier vos erreurs !

**M. Daniel Goulet.** Vous évoquez à nouveau le service public de l'éducation mais sans dire une fois si celui-ci s'inscrit dans une perspective pluraliste, respectueuse de la liberté de conscience des parents. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Guy Bêche.** Nous y voilà !

**M. Pierre Jagoret.** Nous y sommes !

**M. Daniel Goulet.** Je ne suis d'ailleurs pas seul à m'en inquiéter. Que dit, en effet, M. Planchou au nom de la commission des finances ? « Il est regrettable qu'aucune précision ne soit apportée sur la place respective du service public de l'éducation et des établissements privés. »

**M. André Laignel.** Eh oui !

**M. Daniel Goulet.** Au demeurant, les réflexions de M. Planchou sur « la privatisation insidieuse du service public de l'éducation » sont suffisamment explicites pour renforcer la vive inquiétude de ceux qui luttent pour le maintien de cette liberté fondamentale.

**M. Robert Cabé.** Innovez un peu !

**M. Daniel Goulet.** Pour le reste, que dites-vous ?

Page 244, qu'il convient de faire passer l'enseignement élémentaire « d'un système polarisé par la préparation des élites à un système de promotion collective ». Mais, en quoi notre enseignement élémentaire est-il polarisé, aujourd'hui, par la préparation des élites ?

Page 247, que « l'action entreprise pour la formation des personnels de l'éducation aura de multiples dimensions ». Peut-on savoir lesquelles ?

Page 248, que le « IX<sup>e</sup> Plan devra organiser une programmation pluriannuelle » tendant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes dans le cadre de la rénovation d'ensemble du système d'éducation et de formation déjà engagée ». Peut-on connaître les objectifs et les moyens de cette programmation ? Peut-on nous dire en quoi consiste la rénovation du système d'éducation dont, à ma connaissance, nous n'avons pas été saisis ?

Oui, monsieur le Premier ministre, puisque vous semblez vous interroger, je suis enseignant et j'ai trente ans d'enseignement derrière moi.

**M. Guy Ducloné.** Mais vous ne venez pas souvent à l'Assemblée !

**M. André Soury.** Vous faites l'école buissonnière !

**M. Daniel Goulet.** Il serait loisible de multiplier les citations. Au moins, une alternative claire transparaît-elle de ce fatras : ou bien vous n'avez pas de projet éducatif...

**M. André Laignel.** Si, làique !

**M. Daniel Goulet.** ... ou bien vous en avez un et vous le cachez au pays.

Comment, par de telles méthodes, espérez-vous mobiliser notre jeunesse ? La formation de nos jeunes passe d'abord par celle des enseignants, et, à ce propos, nous savons bien que la formation de ces derniers n'est plus adaptée et ne répond plus aux exigences du temps présent. Une sélection plus rigoureuse de l'aptitude des candidats à ce métier pas comme les autres s'impose. L'organisation permanente des stages d'actualisation des connaissances pour les enseignants est indispensable, l'amélioration ou plutôt l'introduction généralisée des relations entre le monde de l'éducation et des milieux professionnels également. Et s'il est nécessaire, en effet, comme vous le soulignez, que le contenu des formations offertes par les lycées d'enseignement professionnel et les lycées techniques soit renouvelé, il faut que les méthodes s'appuient davantage sur le principe de l'alternance entre l'école et l'entreprise. Si vous souhaitez encore que la formation continue, que l'apprentissage restent deux points forts de la formation globale des hommes et notamment des jeunes, nos efforts devront être organisés de manière à réaliser deux objectifs : l'adaptation des jeunes demandeurs d'emplois sans qualification professionnelle, la reconversion des chômeurs privés d'emploi salariés des entreprises et des administrations touchées par l'introduction des technologies nouvelles.

Dans ce plan, vous n'évoquez que d'un mot l'apprentissage et vous ne précisez pas comment ce moyen de formation dont il n'est plus nécessaire de rappeler le bien-fondé sera « confirmé et amélioré ».

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** Vous n'aviez droit qu'à cinq minutes !

**M. Daniel Goulet.** Nous pensons quant nous qu'il devra prendre en considération les centres de formation relevant des chambres de commerce, d'industrie, des chambres de métier ainsi que les organismes spécialisés en matière de formation accélérée pour adultes et handicapés et les centres d'aide par le travail, les ateliers protégés que vous ne savez pas assez soutenir ni privilégier.

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** C'est terminé !

**M. Daniel Goulet.** Dans le cadre des formations offertes dans l'agriculture, retenons encore, avec les collèges et lycées d'enseignement agricole, qu'il faudrait mieux adapter aux besoins, les maisons familiales, les filières spécialisées relevant des chambres d'agriculture et des organismes publics ou privés dûment agréés.

La formation ne doit pas pour autant rester le domaine privilégié d'organismes ou d'établissements spécialisés : l'entreprise, au sens large du terme, doit jouer elle aussi un rôle essentiel dans la formation des salariés.

Si nous voulons dans ce programme prioritaire parler d'éducation et de formation, il faudrait avoir la certitude que la rénovation du système qui nous est proposée ne dissimule pas, sous les apparences d'une grande réforme, les calculs d'un corporatisme dominateur.

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** La conclusion !

**M. Guy Bêche.** Cinq minutes, c'est cinq minutes !

**M. le président.** Mes chers collègues, laissez parler l'orateur. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Daniel Goulet.** Merci pour votre tolérance, monsieur le président ! La plupart de ceux de mes collègues qui protestent sont des enseignants et ils donnent une triste image de leur vocation. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Si les partisans d'une grande réforme de l'enseignement voulaient s'attacher à une œuvre réellement utile pour les jeunes qui vous écoutent et qui vous jugeront, messieurs, ils partiraient de la nécessité d'améliorer sans cesse le capital humain.

**M. Guy Bêche.** Vous avez dépassé votre temps de parole !

**M. Francis Geng.** Et la liberté d'expression ?

**M. Daniel Goulet.** On sait que les progrès d'une société sont essentiellement dus à l'amélioration du niveau culturel, au développement du savoir et à la généralisation de la scolarité.

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** Vous n'aviez que cinq minutes !

**M. Daniel Goulet.** Non, messieurs, j'ai dix minutes ! Demandez à M. le président. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous informe qu'à la suite d'un accord avec l'un des collègues de son groupe, M. Goulet dispose d'un temps de parole supplémentaire de cinq minutes (Ah ! sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Je vous invite donc à la patience et à ne faire confiance.

**M. Daniel Goulet.** Merci, monsieur le président. Je suis assuré que votre autorité empêchera désormais certains de mes collègues de tenter de me censurer.

Pour maîtriser les incertitudes de l'avenir, pour améliorer la compétitivité de notre économie mais aussi de nos idées et de notre genre de vie, pour que la France continue à bénéficier du renom culturel qui a fait sa fierté aux plus belles périodes de son histoire, il faut tout simplement mettre en valeur toutes les ressources du capital humain dont nous disposons, l'action commençant évidemment sur les bancs de nos écoles.

La jeunesse c'est enfin la culture et la formation physique, non que ces activités soient circonscrites à une tranche d'âge, mais parce que c'est durant la jeunesse que se forme le goût et se développent le sens du beau et l'attrait pour l'effort.

« Un projet culturel ambitieux doit être aussi dessiné », dites-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre chapitre sur le renouveau culturel, comme si la France, patrie de la culture, était en déshérence jusqu'à votre arrivée...

**M. André Laignel.** Elle n'en était pas loin !

**M. Guy Bêche.** Et vous donnez des exemples dans vos municipalités !

**M. Daniel Goulet.** ... et comme si votre collègue Jack Lang avait pu faire oublier André Malraux.

**M. André Laignel.** Entre les deux, il s'est écoulé beaucoup de temps !

**M. Daniel Goulet.** De quoi s'agit-il ? Je vous cite, page 118 : « A travers cette affirmation des cultures, cultures plurielles et cultures du quotidien, respectant les continuités historiques, la collectivité renforcera sa capacité à se saisir de son avenir, à se libérer des contraintes assimilées trop souvent à des fatalités, à mieux employer la diversité des énergies et des aptitudes. Les effets positifs que l'on peut en attendre sur l'activité économique sont évidents. »

Franchement, où est l'évidence, sinon celle de l'obscurité de votre projet ?

Il est vrai, vous le dites, que votre culture n'est pas accessible à tous ; que — je vous cite à la page 119 — « l'essentiel reste l'apprentissage destiné à favoriser une appropriation culturelle démocratique... » grâce à des initiatives multiples ; que — page 226 — « l'école ne peut plus se cantonner à privilégier

au titre de l'acquisition du savoir des démarches rationnelles sensibles » et qu'à ce titre « des actions d'envergure seront entreprises ».

Lesquelles ? Rassurez-vous, je retire cette dernière question, de peur de vous mettre dans de graves difficultés car vous seriez bien gêné pour me répondre. Je rappelle simplement que ce qui se conçoit bien s'énonce clairement (*rites sur les bancs des socialistes et des communistes*)...

**Un député socialiste.** C'est une autocritique ?

**M. Daniel Goulet.** ... et qu'on ne peut susciter l'adhésion des jeunes avec le maniement d'une telle dialectique.

Pour le sport, une seule fois cité en trois cents pages, le seul objectif réside dans le développement d'installations simplifiées et d'aires gazonnées. Voilà le sort réservé aux activités de plein air qui intéressent pourtant des millions de Français.

« Un monde meurt, un autre naît », dites-vous.

Hélas, ce n'est pas en paraphrasant Goethe à Valmy que vous transmettez à la jeunesse de France ce dynamisme et cette volonté sans lesquels rien de grand ne s'est jamais fait.

Craignons, toutefois, que, face aux difficultés auxquelles votre économie et votre société se trouvent confrontées, votre gouvernement ne soit aujourd'hui à la France ce que fut hier à la Prusse le duc de Brunswick. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jospin.

**M. Lionel Jospin.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, nationalisations, décentralisation, planification, voilà les trois projets d'action sur les structures que les socialistes annonçaient au pays avant les élections de 1981.

Les nationalisations sont faites.

**M. Jacques Godfrain.** Echec !

**M. Lionel Jospin.** La décentralisation est largement engagée !

**M. Jacques Godfrain.** Echec !

**M. Lionel Jospin.** Quant au Plan, le voici aujourd'hui soumis au vote de notre assemblée.

**M. Charles Fèvre.** Il n'y a rien dedans !

**M. Lionel Jospin.** Les socialistes font ce qu'ils annoncent. Ce débat en est une preuve supplémentaire.

J'interviens dans cette discussion après plusieurs orateurs et avant beaucoup d'autres.

**M. Daniel Goulet.** C'est évident !

**M. Lionel Jospin.** Pour éviter autant que possible les redites, je dois donc délimiter clairement mon propos. Je le ferai ainsi : à la veille du IX<sup>e</sup> Plan, quatre obligations s'imposent à nous pour réussir : assurer la renaissance de la planification, planifier dans et contre la crise, faire passer le Plan dans les faits, faire vivre le Plan dans le pays.

La première obligation, c'est bien d'assurer en France la renaissance de la planification.

Dans notre pays, le Plan est né à gauche, des espoirs et des projets du Conseil national de la Résistance.

**M. Jacques Godfrain.** C'était la France, pas la gauche !

**M. Lionel Jospin.** Il a traversé la lice de deux Républiques, survivant jusqu'au début des années soixante-dix, avant de déprimer avec l'évolution de la droite sous le dernier septennat.

**M. Francis Geng.** Cela continue !

**M. Lionel Jospin.** Il peut renaître à gauche, avec la gauche au pouvoir.

**M. Pierre Méhaignerie et M. Charles Fèvre.** Verbiage !

**M. Lionel Jospin.** Ce déclin de la planification doit être rappelé.

**M. Francis Geng.** L'unité nationale, où est-elle dans tout cela ?

**M. Lionel Jospin.** La planification a connu, sous le septennat de M. Giscard d'Estaing, et avec M. Chirac et M. Barre, un déclin marqué. Les instruments techniques se perfectionnaient encore parfois grâce à l'effort des chercheurs, des économistes, des prévisionnistes du Plan, mais la planification s'est diluée, faute de volonté politique. Pour les responsables du pays, « l'ardente obligation » était devenue somnolente corvée. On présentait sa copie au Parlement — enfin, quand on y consentait, quand on pouvait se mettre d'accord pour le faire, ce qui ne fut pas le cas en 1980.

**M. Guy Bêche.** Très bien ! Ils ne s'en souviennent plus !

**M. Lionel Jospin.** Mais le texte qu'il avait préparé et présenté, le Gouvernement ne le relisait pas. Il le laissait dormir dans les cartons.

C'est pourquoi j'ai trouvé curieuses les leçons de M. Goulet. Je n'ai pas l'habitude de citer Barrès, mais puisqu'il m'y oblige, je lui dirai que force est de constater qu'en montant au perchoir, il n'a pas gravi la colline inspirée. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**Un député du rassemblement pour la République.** C'est lourd !

**M. Lionel Jospin.** Le Premier ministre et le secrétaire d'Etat chargé du Plan ont tous deux rappelé que le VII<sup>e</sup> Plan, de 1975 à 1980, avait cherché à masquer l'absence de volonté planificatrice derrière des objectifs macro-économiques irréalistes, et aussitôt démentis par les faits.

**M. Adrien Zeller.** Parlons du plan intérimaire !

**M. Lionel Jospin.** Quant au VIII<sup>e</sup> Plan, de 1980 à 1985, mort-né pour cause de dissensions internes à la majorité d'alors, il ne contenait aucune espèce d'engagement de l'Etat sur quoi que ce soit.

**M. Michel Barnier et M. Pierre Weisenhorn.** Et le plan intérimaire ?

**M. Lionel Jospin.** Si les travaux d'études et de prévisions ont été poursuivis pendant la préparation des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> Plans, en revanche, les fonctions de concertation avec les partenaires sociaux et de programmation de l'action des pouvoirs publics, qui sont des fonctions essentielles du Plan, avaient complètement déperé.

Programmation de l'action des pouvoirs publics ? Quel besoin, quand on prône la soumission totale aux besoins du marché mondial ? La concertation ? Comment aurait-elle pu exister, alors que le dialogue social était réduit à néant ? La planification régionale ? Comment a-t-on pu penser lui donner la moindre réalité dans le système excessivement centralisé qui était alors en vigueur ? La programmation de l'action de l'Etat ? Comment aurait-elle pu se mettre en place sans la moindre organisation des rapports entre le Plan et le budget ?

Or, désormais, un plan est devenu plus nécessaire, mais le Plan est devenu plus difficile.

La gauche, c'est vrai, et elle l'affirme, veut faire revivre la planification, alors que jamais peut-être depuis 1946 ce ne fut si difficile. Il ne faut pas éluder ce problème de fond. Les incertitudes se sont accrues au cours des dix dernières années et les prévisions sont devenues plus aléatoires. Les modifications de rapports de force à l'échelle mondiale, l'approfondissement de la crise, la rapidité des mutations technologiques ont rendu l'environnement international de la France très incertain. Pour ces raisons, le Plan, réducteur d'incertitudes, est devenu encore plus nécessaire. Mais, face aux incertitudes de l'activité économique, les agents économiques et sociaux ont un besoin vital d'inscrire leurs projets et leurs actions dans un projet d'ensemble cohérent, proposé par le Gouvernement, approuvé par le Parlement, c'est-à-dire dans un plan.

La planification est devenue plus nécessaire, mais elle est aussi plus malaisée.

Pousser très loin l'effort de prévision, fixer des objectifs précis et quantifiés, établir des échéanciers, c'est sans doute rendre plus pressante l'obligation du Plan, mais c'est aussi courir le risque d'être cruellement démenti par les faits et, dans cette hypothèse, donc de « décrédibiliser » la planification. Pécher par excès d'ambition peut, si l'on se trompe, provoquer dans l'opinion scepticisme et indifférence.

Au contraire, si le Gouvernement cède à la tentation de prendre trop de précautions, de se contenter d'objectifs très généraux, de se garder de quantifier, même si cela est justifié par la prudence devant les aléas, de ne pas fixer de normes à respecter pour le secteur public, le Plan risque de n'être qu'une simple dissertation, à l'image des plans précédents.

**M. Adrien Zeller.** C'est bien ce qu'a dit le Conseil économique et social !

**M. Lionel Jospin.** Ecoutez donc, messieurs, quand on fait un effort d'analyse honnête !

**M. Jacques Godfrain.** C'est vous qui le dites !

**M. Lionel Jospin.** Pécher par défaut de volonté risquerait de vider la planification de toute signification.

Ne nous cachons pas que la recherche du juste milieu sera un exercice difficile. Pour exister, la planification devra s'appuyer sur le secteur public et la décentralisation. Elle doit orga-

niser dès maintenant ses rapports avec le budget. Elle se nourrit de la richesse du dialogue social que nous saurons poursuivre et de notre volonté d'en faire le Plan de la nation.

Ce IX<sup>e</sup> Plan marque pour nous le renouveau de la planification parce que nous le voulons ainsi. Parce qu'il couvre la période 1984-1988, il se terminera la même année que le présent septennat du Président de la République. Nous serons donc doublement à l'épreuve, et, d'abord, à l'épreuve de la crise.

La deuxième obligation qui s'impose à nous est en effet la suivante : planifier dans et contre la crise.

Les partis conservateurs au pouvoir ont eu la chance de chevaucher une période de croissance. La gauche, quant à elle, est durement secouée par la crise.

**M. Francis Geng.** Quel aveu !

**M. Lionel Jospin.** Or faire face à la crise est indispensable et celle-ci frappe toutes les parties du monde.

**M. Francis Geng.** Vous l'avez toujours niée avant 1981 !

**M. Christian Goux,** président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. C'est faux !

**M. Lionel Jospin.** Vous ne nous avez ni lus ni entendus, messieurs, enfermés que vous êtes dans votre superbe, dans votre mépris des autres. Vous n'avez pas non plus entendu le peuple français, mais lui s'est fait entendre ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

**M. Francis Geng.** C'est trop facile !

**M. le président.** M. Jospin a seul la parole.

**M. Lionel Jospin.** La baisse de la croissance des pays développés se traduit chez eux par une perte de marchés et donc de revenus. Les hausses du dollar et des taux d'intérêt ont plongé nombre de pays pauvres et aussi certains pays de l'Est dans des crises d'endettement quasi inextricables et d'une importance telle qu'elles ont sérieusement ébranlé le système monétaire international. La crise a pour effet d'annuler en quelques années les fruits d'un effort poursuivi au cours de plusieurs décennies. Faut-il souligner que l'absence de système de protection sociale — apanage des pays développés — dans les pays du tiers-monde contribue à donner à leur crise un tour encore plus dramatique.

**M. Christian Goux,** président de la commission. Très bien !

**M. Lionel Jospin.** Les pays développés de l'Ouest, mais aussi de l'Est, sous des formes spécifiques, connaissent, eux aussi, une situation difficile. La croissance s'y ralentit, s'annule, voire s'inverse. La production industrielle stagne ou parfois même s'effondre. Les grands équilibres sont profondément remis en cause, qu'il s'agisse des budgets de l'Etat ou des budgets sociaux. Les balances des paiements sont en danger. L'endettement, intérieur ou extérieur, progresse partout. Face à cette situation, les gouvernements de droite ont fait le choix de politiques déflationnistes sacrifiant délibérément l'emploi à la lutte contre l'inflation. Des acquis sociaux sont remis en cause. La crise pousse à un individualisme de plus en plus marqué qui s'accompagne d'un repli sur le présent. Il en résulte une perte de dynamisme des entreprises comme des individus, et parfois un début de démoralisation sociale.

La reprise économique annoncée par les grandes organisations internationales pour 1982 ne s'est pas produite. On nous la promet pour maintenant. La bourse de New-York a abordé 1983 avec un optimisme total, les cambistes y semblaient tous assurés que les signes de la reprise étaient présents aux Etats-Unis.

**M. Michel Barnier.** Pas chez nous !

**M. Lionel Jospin.** Toutefois, je vous signale que *Le Figaro* de lundi dernier annonçait 7 000 milliards de dollars d'endettement pour les Etats-Unis.

Si l'on assiste effectivement dans ce pays à un redémarrage de l'activité industrielle, je le qualifierai plutôt de sursaut après une récession d'une exceptionnelle gravité. Nul ne peut affirmer que ce redressement sera durable.

**M. Christian Goux,** président de la commission. Très bien !

**M. Lionel Jospin.** Les déséquilibres engendrés par la crise touchent aux fondements mêmes de l'économie capitaliste : limites dans l'accumulation du capital et remise en cause des principes d'organisation du travail au moment où se produit par ailleurs une révolution des procédés de production due à l'introduction de technologies nouvelles.

Dans un tel contexte, si les perspectives conjoncturelles sont sombres, les enjeux pour l'Europe et pour la France sont, au contraire, de taille. Aujourd'hui, après dix ans de retard pris par l'Europe, il faut en effet faire le choix de la modernisation industrielle ou se résigner à disparaître, à jamais peut-être, du rang des grandes nations industrielles. Il faut promouvoir un effort d'investissement équivalent à celui consenti par notre pays au sortir de la guerre, et qui seul nous avait permis de sortir du malthusianisme des années trente, ou se laisser emporter dans une dérive économique et sociale dont on mesure encore mal les conséquences pour nous tous.

La stratégie inscrite dans le IX<sup>e</sup> Plan tient compte de l'expérience faite depuis deux ans. La période du plan intérimaire a clairement montré que, dans notre pays, la relance par la consommation ne se transforme pas automatiquement en relance de la production, laquelle est pourtant indispensable à la réduction du chômage et des inégalités.

**M. Adrien Zeller.** On le savait !

**M. Lionel Jospin.** Redresser durablement notre solde extérieur et moderniser l'appareil de production sont deux aspects complémentaires d'un même objectif. Cela suppose, en effet, un effort sans précédent de reprise de l'investissement, relance qui doit associer les entreprises et les banques, privées et publiques.

Le succès du Plan exige l'effort de tous. Dans l'immédiat, et jusqu'à la fin 1984, il faut que les Français acceptent et s'associent à l'effort qui leur a été demandé dans les mesures conjoncturelles adoptées le 25 mars par le Gouvernement. Mais j'insisterai sur la cohérence de cet effort avec notre volonté de lutter contre les inégalités sociales.

Les chiffres, de ce point de vue, sont clairs. Le financement du déficit de la sécurité sociale épargne un tiers des ménages. L'emprunt obligatoire, dont je rappelle au passage qu'il donnera lieu au versement d'un intérêt, ne sera souscrit que par un tiers des contribuables.

Le Gouvernement a demandé un effort aux Français, mais un effort modulé en fonction de leurs capacités réelles.

**M. Francis Geng.** Un effort pour payer ses erreurs !

**M. Lionel Jospin.** Au parti socialiste, nous considérons que le souci de justice sociale est à la base de l'effort demandé.

Par ces mesures, il s'agit de desserrer une contrainte extérieure, d'ailleurs en partie héritée. Le déficit extérieur évalué en francs courants était en effet de 62 milliards de francs en 1980 pour 93 milliards de francs en 1982.

Nous respectons et respecterons scrupuleusement les engagements internationaux de la France, et nous voulons lui donner toutes les chances de réussir sa modernisation en participant pleinement à la compétition internationale. Rééquilibrer le commerce extérieur en deux ans suppose de ralentir la demande en freinant la progression des revenus élevés, en maintenant l'épargne et en l'orientant vers l'investissement productif.

En outre, un effort particulier de reconquête des marchés s'impose aussi bien sur le marché international que sur le marché national.

Mais il est évident que, parallèlement à l'effort demandé aux Français, le rééquilibrage permanent de la balance extérieure est l'affaire de notre appareil de production. C'est par l'investissement et par une stimulation venant aussi bien des efforts de formation et de recherche que de comportements plus agressifs à l'exportation, que l'industrie française retrouvera une compétitivité que l'effort insuffisant des dix dernières années a gravement compromise.

Sur toute la durée du Plan, nous sommes d'accord, dans la majorité, pour penser que moderniser en investissant ne pourra se faire qu'en réalisant la croissance la plus élevée possible, compatible avec notre équilibre extérieur. Cette croissance est la meilleure garantie du maintien de l'emploi. Cependant, monsieur le Premier ministre, l'effort en cours jusqu'à la fin de 1984 risque d'avoir des conséquences défavorables sur le niveau de l'emploi. J'ai déjà eu l'occasion de faire part au Gouvernement de cette inquiétude que partagent tous les socialistes. La politique active en faveur de l'emploi doit donc être poursuivie. C'est pour nous un impératif économique et politique.

La stratégie du IX<sup>e</sup> Plan que vous nous proposez est bonne pour la France. Elle fait le pari de la modernisation de l'industrie. Elle satisfait aux exigences des socialistes pour qui les résultats ne sont rien s'ils ne sont pas obtenus avec le souci constant de la justice sociale et de la lutte contre les inégalités. Elle répond aux inquiétudes que suscite la dégradation de notre balance commerciale. La gauche connaît en effet l'angoisse des travailleurs privés d'emploi, elle sait l'in-

quiétude de ses électeurs qui ne veulent pas d'un échec économique et souhaitent la poursuite d'un véritable projet social. Le Gouvernement de la gauche, par son ambition et par son sens des responsabilités, donne à la France les moyens de réussir ce pari difficile. Cela suppose de faire passer le Plan dans les faits, et c'est là notre troisième obligation.

Pour que le IX<sup>e</sup> Plan entraîne un véritable renouveau dans l'appareil productif, dans la formation des hommes comme dans la recherche, dans l'emploi comme dans la justice sociale, je souhaite, au nom des socialistes, que soient précisés les objectifs fondamentaux et les moyens qui y sont associés. Je souhaite également que chacun, à tous les niveaux : Gouvernement, bien sûr, mais aussi, région, partenaires sociaux, travailleurs, citoyens, se saisisse du Plan qui nous est proposé pour en faire véritablement le Plan de la nation.

Le plan doit d'abord, pour cela, se fixer quelques objectifs précis.

Sur certains objectifs fondamentaux et les moyens qui y sont associés, le texte du projet de loi — vous le savez, monsieur le Premier ministre — était quelquefois imprécis. Nous savons, bien sûr, que c'est l'objet de la seconde loi de Plan que de chiffrer les moyens à mobiliser et les objectifs détaillés à atteindre.

Cependant, nous avons pensé que la première loi de Plan ne pouvait se limiter à une stratégie générale doublée d'un ensemble d'actions. C'est pourquoi les commissaires socialistes ont demandé que des précisions soient apportées dans un certain nombre de domaines cruciaux : croissance, emploi, inflation, investissement productif, élasticité des importations ou des demandes d'objectifs portant sur les ratios ou les différentiels ont été formulées. Une discussion s'est engagée avec le Gouvernement qui a permis d'aboutir à un accord que nous jugeons satisfaisant.

Les socialistes attachent aussi une grande importance à la mise en œuvre de certains moyens d'action. C'est le cas, par exemple, du système bancaire. Celui-ci doit collaborer pleinement aux objectifs du Plan. Certes, les règles traditionnelles et nécessaires de sécurité et de liquidité ne sauraient être contournées, mais le métier de banquier, lui, peut et doit évoluer.

**M. Pierre Jagoret.** Très bien !

**M. Lionel Jospin.** Faire de nos banques des institutions moins timorées, faire de nos banquiers des conseillers des entreprises, faire de nos circuits financiers des instruments du développement, tels doivent être les objectifs.

**M. Robert Cabé.** Très bien !

**M. Lionel Jospin.** Il reviendra à la seconde loi de Plan d'en préciser les modalités. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Guy Bêche.** Il faut que les élus le sachent.

**M. Lionel Jospin.** Le Gouvernement doit veiller à l'exécution du Plan, car la qualité d'un Plan réside aussi dans son exécution, ce qui est d'abord de la responsabilité du Gouvernement.

L'action de l'Etat doit être mise en œuvre selon le calendrier prévu. Je prendrai deux exemples : le premier concerne les programmes prioritaires d'exécution du Plan, le second la réforme fiscale.

Les douze programmes prioritaires d'exécution constituent, on le sait, le noyau dur de l'exécution du IX<sup>e</sup> Plan. Certains les trouveront trop nombreux ; ils sont pourtant déjà très sélectifs. Leur mise en œuvre constitue, en tout cas, une des meilleures garanties de l'exécution du IX<sup>e</sup> Plan.

Lors du VII<sup>e</sup> Plan, des programmes d'action prioritaires avaient déjà été définis. Mais la déliquescence de la planification, que j'ai rappelée tout à l'heure, leur avait largement retiré tout caractère effectif, à tel point que le budget de la première année d'application du Plan les avait négligés. Il convient, tout au contraire, que, dès la loi de finances pour 1984, les programmes prioritaires d'exécution trouvent la place qui leur revient. Je sais, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement y est attaché et je l'incite donc à poursuivre dans ce sens avec fermeté. Tous les efforts nécessaires doivent être faits, tous les redéploiements opérés, pour que des marges de manœuvre soient dégagées afin d'assurer le financement de ces programmes prioritaires d'exécution dès 1984. Nous savons que la commission nationale de planification sera saisie annuellement d'un rapport d'exécution. Mais la principale garantie d'un suivi d'exécution du Plan passe, selon nous, par l'attention portée aux priorités du Plan lors de la définition annuelle des priorités budgétaires, c'est-à-dire par la liaison Plan-budget.

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Lionel Jospin.** Comme tout ne peut pas être prioritaire, nous devons admettre et faire admettre autour de nous que la priorité donnée au cours du Plan aux principaux éléments du sursaut vital de notre pays devra s'accompagner d'efforts plus limités dans les autres secteurs. La mise en œuvre des programmes prioritaires d'exécution impose de résister aux pressions catégorielles. Les socialistes auront à le faire comprendre à la nation.

Mon second exemple a trait à la réforme fiscale. Les dix grandes actions du Plan comprennent un très grand nombre de propositions d'actions concrètes.

Ainsi, la grande action n° 7 prévoit notamment de mettre en place, au cours du IX<sup>e</sup> Plan, la réforme de la fiscalité des successions à laquelle, nous, socialistes, sommes particulièrement attachés. Augmenter les abattements à la base pour exonérer les petites successions, rendre les taux plus progressifs, faciliter la transmission vers les collatéraux : telles doivent en être les grandes lignes.

Tous les socialistes approuvent l'inclusion de cette réforme fondamentale dans le texte du Plan. Il en est de même de nombreux autres domaines, telles la réforme du financement du prélèvement social fondée sur une contribution proportionnelle — réforme déjà engagée pour les allocations familiales — ou la fiscalité agricole.

Au-delà des programmes prioritaires d'exécution, tous ces éléments, compris dans les grandes actions, font partie de l'exécution du Plan. Ils doivent être mis en œuvre et ils le seront. Mais — et c'est mon dernier point — le Gouvernement ne peut tout faire seul.

Quatrième obligation : il faut faire vivre le Plan dans le pays.

Faire vivre le Plan, c'est instaurer un dialogue entre l'Etat et la société, dialogue qui passe d'abord par la collaboration entre l'Etat et les régions.

Au moment où la France s'est engagée dans un processus de décentralisation qui marque une étape historique, la collaboration entre l'Etat et les régions constitue un niveau essentiel de l'exécution du Plan.

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Lionel Jospin.** En s'associant à l'effort fait dans le domaine des activités productives, en organisant un nouvel équilibre entre les équipements collectifs et les équipements productifs...

**M. Michel Barnier.** Avec quel argent ?

**M. Lionel Jospin.** ... les collectivités territoriales feront la preuve de leur capacité à remplir les responsabilités que la décentralisation leur confère.

**M. Adrien Zeller.** Si on leur en donne les moyens !

**M. Lionel Jospin.** Pour que ces contrats entre l'Etat et les régions répondent à notre attente, le Gouvernement doit prévoir les sommes nécessaires à leur financement.

**M. Adrien Zeller.** Il n'y a plus d'argent !

**M. Michel Barnier.** C'est mal parti !

**M. Lionel Jospin.** De ce point de vue, le programme prioritaire n° 9 intitulé « Réussir la décentralisation » a un rôle majeur à jouer.

Mais il faut être deux pour contracter. Aussi les contrats entre l'Etat et les régions constitueront-ils un double test, et tout d'abord, le test de l'aptitude de nos régions à mener avec l'Etat un dialogue constructif : la planification décentralisée s'apprend, et je ne doute pas que dans les régions un important effort soit fait pour être au rendez-vous.

Les contrats entre l'Etat et les régions permettront ensuite de tester la volonté de toutes les régions françaises, quelle que soit la coloration politique de l'exécutif régional, de s'associer à l'effort national. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

**M. Michel Barnier.** C'est la recentralisation !

**M. Lionel Jospin.** Le IX<sup>e</sup> Plan sera le Plan de la nation lorsque nous l'aurons voté. Les autorités régionales qui, pour des raisons politiques s'en détourneraient, feraient la preuve de la conception particulière qu'elles ont de la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Michel Barnier.** Très intéressant !

**M. Lionel Jospin.** Il est enfin un autre dialogue sans lequel l'exécution du IX<sup>e</sup> Plan serait compromise, c'est celui qui se nouera avec les syndicats et les organisations professionnelles.

Certains thèmes, c'est vrai, sont l'objet de rencontres fréquentes et traditionnelles entre le Gouvernement et ces organisations, mais d'autres surgissent avec le Plan. Je pense, par exemple, à la mise en place des fonds salariaux qui n'est concevable qu'à partir d'une négociation avec les syndicats et les entreprises. Je pense aussi à la négociation au cas par cas qu'il faudra mener au cours du IX<sup>e</sup> Plan sur la réduction de la durée du travail.

Les partenaires sociaux qui ont constitué un des éléments les plus actifs lors de la préparation du Plan ne peuvent être absents lors de son exécution. De leur volonté de mettre en œuvre ce Plan nouveau dépendent en grande partie la réussite de la stratégie qu'il préconise et la réalisation des objectifs qu'il se fixe. Le Plan doit devenir une préoccupation vivante dans le monde du travail et de la production.

Monsieur le Premier ministre, l'exécution du Plan repose sur la volonté du Gouvernement mais aussi, je viens de le dire, sur l'engagement des acteurs de notre vie économique et sociale. Le Gouvernement doit respecter les engagements de réformes qu'il a pris dans les grandes actions et les programmes prioritaires d'exécution. Les régions et les partenaires sociaux doivent prendre leur part de responsabilité dans les négociations qui devront s'ouvrir sur l'application de plusieurs points majeurs du IX<sup>e</sup> Plan. Il faut que chacun se saisisse du Plan. Le IX<sup>e</sup> Plan est l'affaire de tous. Chaque travailleur, chaque citoyen peut participer à la réussite de ce grand projet qui consiste à redonner à la France sa place dans le monde industriel, à former sa jeunesse aux réalités de demain et à faire émerger une société plus juste et plus fraternelle.

Les textes de loi risquent de n'être que des coquilles vides si ceux qui doivent les faire vivre attendent les bras croisés sans agir. Le peuple de France doit se saisir du Plan comme les travailleurs doivent se saisir, sous nos yeux, des lois Auroux. La réussite des grands projets suppose toujours une mobilisation. Les socialistes prendront leur part de cette mobilisation, qu'il s'agisse de rappeler à l'Etat ce qui dépend de lui ou d'expliquer aux Français ce qui relève de leur effort. Alors les discours deviendront acte et ce projet de loi, projet de la société française. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Méhaignerie.

**M. Pierre Méhaignerie.** Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, la période 1981-1983 semble avoir été oubliée par nombre des orateurs qui m'ont précédé. Elle a pourtant été marquée par l'échec du plan intérimaire, par le premier plan de rigueur et par le deuxième plan d'austérité.

En fait, monsieur le Premier ministre, nous abordons le IX<sup>e</sup> Plan alors que votre Gouvernement a déjà connu quatre plans successifs !

**M. Didier Chouat,** rapporteur pour avis. Vous voyez double !

**M. Pierre Méhaignerie.** Certes, le diagnostic s'est amélioré et l'on retrouve, dans votre IX<sup>e</sup> Plan, beaucoup d'idées qui avaient été si bruyamment décriées au cours de sa préparation. Mais les remèdes restent tragiquement inadaptés du fait de l'absence de confiance, d'abord, par manque de choix véritables, ensuite, chnix qui sont rendus beaucoup plus difficiles depuis deux ans, voire impossibles, en raison de l'inexistence de moyens.

Pour la première fois depuis trente ans, nous abordons la discussion d'une loi de Plan alors que le taux de croissance sera, en 1983 et en 1984, nul...

**M. Adrien Durand.** C'est dramatique !

**M. Pierre Méhaignerie.** ... peut-être même négatif, et en tout cas au-dessus de la moyenne des autres pays européens. C'est cela, la réalité essentielle du IX<sup>e</sup> Plan !

**M. Francis Geng.** Ce sont les faits !

**M. Pierre Méhaignerie.** Les choix sont également rendus impossibles, monsieur le Premier ministre, nous en avons eu la preuve il y a quelques instants, en raison des contradictions restées insurmontées à l'intérieur de la majorité du fait de l'impossible reconversion entre le projet politique d'hier et les multiples espoirs trompés et la situation économique d'aujourd'hui.

**M. Francis Geng.** Très bien !

**M. Pierre Méhaignerie.** Après avoir écouté les rapporteurs et pris connaissance des amendements de M. Planchou, je serais tenté de dire qu'au lieu d'une contribution illusoire à un rituel quinquennal un autre choix était possible, celui de la vérité.

Un tel choix aurait exigé un plan de deux à trois ans pour retrouver des bases économiques assainies, pour réparer, en fait, deux ans d'erreur.

**M. André Laignel.** Mais non !

**M. Pierre Méhaignerie.** Ce Plan aurait pu s'instituer : « A la recherche du temps perdu par le précédent plan intérimaire. » *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

**M. Guy Ducolané.** Vous ne croyez pas que c'était plutôt par les gouvernements précédents ?

**M. Pierre Méhaignerie.** Ces deux ans perdus, monsieur Ducolané, se traduisent aujourd'hui par des fondations économiques désastreuses !

**M. André Laignel.** Celles que nous avons découvertes ?

**M. Pierre Méhaignerie.** L'ampleur des déficits vous oblige, même si vous tentez de le cacher à la page 6 du rapport annexé à la première loi de Plan, à une croissance nulle. La prolifération des déficits des entreprises...

**M. Guy Bèche.** Schneider ?

**M. Pierre Méhaignerie.** ... et particulièrement des entreprises publiques, vous oblige à des taux d'investissement, ou plutôt de désinvestissement, que nous n'avons jamais connus au cours des vingt dernières années.

**M. Gérard Gouzes.** Vous n'avez jamais investi !

**M. Pierre Méhaignerie.** Les effets pervers des trois dévaluations nous engagent dans le cycle pervers que certains voisins ont bien connu, en particulier la Grande-Bretagne.

L'accumulation des réglementations et des lois successives décourage ceux qui voudraient entreprendre. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Nous entendons à la radio et à la télévision, monsieur le Premier ministre, de votre part, le martelage, le pilonnage systématique des contrevérités les plus grossières sur le passé.

**M. Pierre Zarka.** Qu'il était beau, ce passé !

**M. Pierre Méhaignerie.** Je voudrais simplement en rappeler une.

Qui a sacrifié l'emploi industriel ?

De nombreux députés socialistes et communistes. Vous !

**M. Pierre Méhaignerie.** Laissez-moi citer ici le rapport Bloch-Lainé, que vous n'avez jamais repris !

Entre 1974 et 1981, le nombre des actifs est passé en France de 21 200 000 à 21 650 000...

**M. Jean Le Garrec,** secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Ce n'est pas l'emploi, cela !

**M. Pierre Méhaignerie.** ... soit 450 000 emplois de plus en sept ans ! *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. André Billardon.** Et dans l'industrie ?

**M. Guy Ducolané.** Et combien de chômeurs en plus ?

**M. Gérard Gouzes.** Et la progression du chômage pendant cette période ?

**M. Francis Geng.** Et combien de chômeurs pour votre compte, messieurs ? Vous dissimulez, vous truquez !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie ! La parole est à M. Méhaignerie et à lui seul.

**M. Pierre Méhaignerie.** Puisque l'on parle de la progression du chômage, qui peut, aujourd'hui, évoquer comme vous l'avez fait 700 000 emplois industriels perdus en oubliant les 1 200 000 emplois tertiaires créés ? C'est traiter bien superficiellement un débat qui méritait mieux !

En fait, monsieur le Premier ministre, entre 1981 et 1983, vous n'avez créé aucun emploi supplémentaire. *(Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. André Laignel.** Vous ne savez pas lire ?

**M. Pierre Méhaignerie.** Nous attendons des chiffres !

**M. Gérard Gouzes.** Vous niez l'évidence !

**M. Pierre Méhaignerie.** Est-il vrai ou faux qu'il y ait eu en un an 130 000 actifs de moins en France ? Ces chiffres officiels n'ont jusqu'ici jamais été démentis : moins 130 000 emplois en deux ans contre 450 000 emplois en plus en sept ans de crise, voilà la vérité. *(Applaudissements sur les bancs de l'union)*

pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. André Laignel.** Vous racontez n'importe quoi ! Vous ne ferez jamais croire cela à personne !

**M. Pierre Méhaignerie.** Oui, vous répétez inlassablement les contre-vérités les plus grossières, monsieur le Premier ministre. J'attends toujours vos chiffres.

**M. Pierre Mauroy, Premier ministre.** Il y avait 1 800 000 chômeurs quand nous sommes arrivés, voilà la vérité !

**M. Pierre Méhaignerie.** Monsieur le Premier ministre, est-ce que mes chiffres sont faux : ...

**M. Bernard Poignant.** C'est la présentation qui est fallacieuse !

**M. Pierre Méhaignerie.** ... 1974-1981, plus 450 000 emplois en France...

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** Et combien de chômeurs ?

**M. Pierre Méhaignerie.** ... 1981-1983, moins 130 000 emplois ? J'attends vos statistiques, monsieur le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Méhaignerie ?

**M. Pierre Méhaignerie.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le Premier ministre.** Monsieur le député, il n'est vraiment pas sérieux de parler ainsi du chômage, sujet aussi dramatique...

**M. Pierre Micaux.** On le sait !

**M. le Premier ministre.** ... et qui passionne les Français.

Vous pouvez jongler avec les chiffres, il y a tout de même une réalité : lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités gouvernementales, il y avait 1 800 000 chômeurs en France et ces chômeurs, c'étaient les vôtres ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Pierre Jagoret.** Vous avez la mémoire courte, messieurs de l'opposition !

**M. Pierre Micaux.** Ne racontez pas des balivernes ! C'est du courant d'air !

Il n'y a pas que vous qui ayez le cœur à gauche !

**M. le président.** Monsieur Micaux, je vous en prie, seul M. Méhaignerie a la parole.

**M. Pierre Méhaignerie.** Monsieur le Premier ministre, les chômeurs de longue durée que vous avez rayés de la carte des statistiques, nous les avons maintenant dans nos bureaux d'aide sociale. Voilà la vérité !

**M. André Laignel.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Guy Ducoloné.** Combien de chômeurs avez-vous créés ?

**M. Pierre Méhaignerie.** Je vois que la vérité vous fait peur ! Je cite des chiffres et des faits, tout simplement !

**M. Guy Ducoloné.** M. le Premier ministre a cité un nombre : 1 800 000 chômeurs à votre compte !

**M. Gérard Gouzes.** Vous êtes coincé ! Vous n'arrivez pas à répondre !

**M. Francis Geng.** Et un million de plus à votre actif, mais vous les camoufflez !

**M. Pierre Méhaignerie.** La réponse est apportée... (Bruit sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Méhaignerie et à lui seul ! Je demande à chacun de bien vouloir écouter M. Méhaignerie et à M. Méhaignerie de ne pas se laisser interrompre.

**M. Pierre Méhaignerie.** Ces chiffres semblent vous faire très mal, messieurs !

Monsieur le Premier ministre, les propos tenus dans cette Assemblée montrent que vous avez eu tort de ne pas proposer un grand déhât sur les conclusions du rapport Bloch-Lainé. Il serait peut-être plus facile aujourd'hui de s'entendre et de ne

pas s'envoyer des slogans à la figure. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Bernard Poignant.** C'est vous qui avez commencé !

**M. Pierre Méhaignerie.** Comment expliquer cette nouvelle désillusion, cette nouvelle déception, cette impression de résignation profonde et d'inerté avec lesquelles l'opinion publique accueille vos intentions planificatrices ? Tout cela a été résumé d'un mot par le rapporteur du Conseil économique et social, et quoi qu'en dise M. Jospin : « Un plan meurt, un autre naît, la planification dépérit. »

**M. André Laignel.** C'est l'avis du C. N. P. F. !

**M. Pierre Méhaignerie.** Quatre raisons expliquent cette situation : les faiblesses de vos méthodes, l'inadaptation des remèdes au diagnostic, l'absence de choix véritables, enfin, la disparition de la confiance.

La méthode d'abord. Une loi d'objectifs ne peut être qu'un catalogue d'intentions si elle n'est pas située dans le cadre des contraintes que nous devons surmonter. Vous décrivez, dans les 300 pages du Plan, ce qui vous paraît souhaitable, vous ne dites jamais ce qui est possible.

Par ailleurs, un Plan, c'est une situation de départ, c'est un objectif et c'est un cheminement entre un point de départ et un point d'arrivée. Or, il n'y a ni situation de départ ni cheminement ni scénarios associés à votre projet ! Vos propres amis s'étonnent que vous ayez cru possible de ne fixer aucun objectif quantifié. Nous, nous connaissons la difficulté de prévoir dans une période d'incertitude et de mutation, mais nous aurions voulu au moins trouver dans le Plan les différents projets de scénarios permettant de mieux situer les enjeux et l'ampleur des difficultés à surmonter. C'est vers le Sénat, et notamment vers le remarquable rapport que vient de déposer la délégation du Sénat pour la planification, qu'il faut se tourner pour avoir quelques précisions sur ce point.

Enfin, monsieur le Premier ministre, comment ne pas s'étonner que la pierre philosophale du projet socialiste, le Plan, soit passé, dans sa phase terminale, d'un responsable ministériel à un autre, et d'un ministère d'Etat à un secrétariat d'Etat délégué. Cela ne traduit-il pas, mieux que tous les propos, le fait que le Plan n'est plus prioritaire dans l'esprit du Gouvernement ou plutôt que le Gouvernement a constaté son impuissance à planifier ?

**M. André Laignel.** Vous volez bas !

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est la vérité, monsieur Laignel !

**M. Pierre Méhaignerie.** Oui, ce sont des réalités. Pour ma part, je m'accroche aux faits et non aux mots !

**M. le Premier ministre.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Méhaignerie ?

**M. Pierre Méhaignerie.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le Premier ministre.** Je ne puis laisser passer ces propos. Il n'est pas convenable de faire pareille discrimination entre les membres du Gouvernement. Marquer une différence aussi méprisante entre un ministre d'Etat et un secrétaire d'Etat n'est pas digne des responsabilités qui sont les vôtres.

Le Plan, que ce soit avec M. Rocard ou avec M. Le Garrec, c'est le plan du Gouvernement. Point final ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Francis Geng.** Il y a des membres du Gouvernement qui vont à l'Élysée le mercredi, et d'autres pas !

**M. Adrien Zeller.** Exactement !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Méhaignerie.

**M. Pierre Méhaignerie.** Le diagnostic, maintenant.

A tout pécheur miséricorde ! Comment ne pas voir, dans le diagnostic que vous formulez aujourd'hui, comme un écho du VIII<sup>e</sup> Plan qu'avait élaboré l'ancien gouvernement de M. Barre ? S'adapter à un monde en mutation, moderniser la France, c'était déjà, ironie du sort ou revanche des réalités sur l'idéologie, le centre de ses préoccupations. Mais votre diagnostic, qui s'est incontestablement amélioré depuis deux ans, n'efface pas, malheureusement pour la France, les conséquences de votre diagnostic erroné d'hier, l'échec du plan intérimaire et l'impasse de vos plans de rigueur successifs.

A cet égard, il est étonnant de constater qu'un pouvoir qui aime tant parler d'héritage et dresser des bilans pratique aujourd'hui un silence absolu sur les résultats du plan intérimaire. Il n'aurait pourtant pas été inutile de dresser le bilan de ce plan.

Le constat est accablant : il faut aujourd'hui s'accommoder d'une croissance nulle ou même d'une croissance négative.

Deuxième raison, et nous touchons ici les raisons profondes de ce manque de crédibilité du IX<sup>e</sup> Plan : votre diagnostic s'est amélioré, vous effleurez par endroits la vérité, mais vos remèdes sont totalement inadaptés.

Ils sont inadaptés, parce que vous n'avez pas mesuré avec une précision suffisante les contraintes que vous devez surmonter, parce que vous n'avez pas le courage de faire les choix nécessaires et parce que vous êtes prisonnier des contradictions internes de votre majorité et de l'archaïsme de vos projets politiques et culturels.

Les contraintes, d'abord.

Vous vous refusez à en apprécier les ordres de grandeur pour vous contenter d'une affirmation de principe sur un partage différent de la valeur ajoutée en faveur des entreprises et au détriment des ménages. Mais quelle sera l'ampleur de ce transfert ? Vous voulez accroître le taux d'autofinancement des entreprises et résorber le déficit extérieur. Mais n'est-ce pas une baisse sensible de la consommation qui se cache derrière vos affirmations ? Vous n'osez pas dire une vérité qui vous gêne car elle exprime simplement les sacrifices que devront consentir les Français pour régler la facture des échecs de deux années de gouvernement.

D'ailleurs, nous ne savons même pas comment s'organiser le prochain rendez-vous sur les salaires de la fonction publique en octobre et en novembre. Et nous sommes presque tentés, parfois, de rejoindre M. Jobert — votre ancien ministre — lorsqu'il annonce des baisses de pouvoir d'achat de l'ordre de 20 p. 100 pour les prochaines années.

De nombreux Français ne sont pas opposés aux efforts, monsieur le Premier ministre. Ils ont conscience de vos difficultés, des contraintes de la période que nous traversons, mais ce qu'ils refusent, c'est l'absence d'explications ou, pire encore, les fausses explications, les mensonges idéologiques et partisans auxquels ils sont chaque jour moins nombreux à croire. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Troisième raison, l'absence de choix.

Le IX<sup>e</sup> Plan est le plan du refus de choisir. Je pourrais multiplier les exemples de ce refus qui donne, à la lecture de votre plan, un sentiment d'irréalité.

Le vocabulaire lui-même est significatif. Le projet de plan parle à la fois : d'une « tâche centrale » : la modernisation du pays ; d'une « exigence primordiale » : l'indépendance nationale ; d'une « condition impérative » : le retour à l'équilibre des échanges extérieurs ; d'une « impérieuse nécessité » : accroître l'effort d'investissement ; d'une « orientation prioritaire » : la revalorisation des bas salaires ; d'un « objectif clair » : aller vers les trente-cinq heures ; mais jamais les moyens d'y parvenir ne sont indiqués. Et je pourrais continuer les citations.

Ainsi, le projet de IX<sup>e</sup> Plan est d'une remarquable discrétion sur la maîtrise des dépenses sociales du pays, nécessaire pour endiguer les déficits permanents de la sécurité sociale.

Même refus des vrais choix pour le budget de l'Etat. Certes, vous évoquez la nécessité de modérer l'évolution des finances publiques mais, au-delà de cette affirmation de principe, le texte est étonnamment silencieux. Rien sur les dépenses de fonctionnement, d'investissement ou d'interventions à caractère économique et social. N'est-il pas étrange qu'un plan socialiste soit aussi discret sur ce moyen prioritaire d'action de l'Etat que constituent les finances publiques ? Tous ceux qui sont intervenus à cette tribune ont souhaité une croissance des investissements. Mais avec quel budget d'investissement, monsieur le Premier ministre, allons-nous nous retrouver au cours de l'année 1984 puisqu'on parle aujourd'hui, dans les ministères, d'une baisse des investissements publics de l'Etat de l'ordre de 10 p. 100 en francs constants qui s'ajoutera à la réduction de 20 p. 100 de l'ensemble des investissements publics de l'Etat qu'ont déjà connue les collectivités locales ?

Même refus de choisir en matière d'emplois ! Vous réaffirmez l'objectif des trente-cinq heures mais, début de la sagesse ou conséquence de l'échec des trente-neuf heures, cet objectif n'est plus précisé dans le temps et sa réalisation ne sera plus recherchée par voie législative !

**M. Bernard Polgnant.** Vous êtes pour ?

**M. Pierre Méhaignerie.** A condition d'annoncer la vérité, et de ne pas appliquer, comme l'ont fait déjà certaines de vos municipalités, les trente-cinq heures payées quarante heures aux agents des collectivités locales alors que ceux-ci appartiennent à un secteur protégé et que ces avantages et ces privilèges seront une fois de plus payés par le secteur productif, par le secteur concurrentiel ! (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. Raymond Douyère.** Ils seront heureux d'apprendre que ce sont là des privilèges !

**M. Pierre Méhaignerie.** Je le répète, ces privilèges du secteur sécurisé devront être payés par les hommes et les femmes qui travaillent dans le secteur concurrentiel non protégé.

En outre, vous ne soulignez nulle part, monsieur le Premier ministre, les conditions de réussite de ce partage de travail, tant en ce qui concerne le partage corrélatif des revenus qu'en ce qui concerne l'organisation du travail.

La modernisation de notre économie par le dynamisme de l'innovation, de la recherche et de l'investissement, et surtout par le redressement de la situation financière de l'ensemble des entreprises françaises doit être l'objectif central de notre pays.

Sur ce point, vous semblez avoir pris conscience de la gravité d'une situation financière où le taux d'autofinancement a touché en 1983 son plus bas niveau historique depuis la dernière guerre. Mais les solutions que vous envisagez sont sans commune mesure avec la gravité du problème : comment allez-vous dégager les financements nécessaires alors que la croissance, c'est-à-dire la création de richesses nouvelles, sera totalement absente en 1983 et 1984 ? Auriez-vous le courage de dire la vérité, c'est-à-dire que cela sera repris sur le pouvoir d'achat des Français ?

Il est facile de perdre la confiance et difficile de la retrouver.

**M. Gérard Gouzes.** Vous en savez quelque chose !

**M. Pierre Méhaignerie.** Quelle confiance pouvez-vous insuffler aux acteurs du progrès économique lorsque votre Gouvernement s'enfoncé dans les contradictions internes d'une majorité qui avait promis tout l'inverse de ce qu'elle fait et dans l'archaïsme de ses schémas culturels ?

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** Qu'est-ce qu'il faut entendre !

**M. André Soury.** Changez de disque !

**M. Pierre Méhaignerie.** Contradictions internes lorsque le parti communiste accentue son opposition au plan de rigueur, lorsque plusieurs composantes du parti socialiste jouent les Cassandre en annonçant l'échec de votre dispositif de redressement, lorsque certains des principaux responsables du parti socialiste annoncent, sans précaution aucune à votre égard, qu'ils préparent une politique de rechange ?

Que valent alors les déclarations sur le refus du protectionnisme, sur la construction de l'Europe et la sauvegarde des acquis communautaires, sur la permanence de l'engagement de notre pays dans le système monétaire européen ?

Contradictions et archaïsme lorsque vous en appelez au dynamisme des entreprises et que vous permettez aux syndicats politisés d'accroître leur emprise dans ces mêmes entreprises jusqu'à les paralyser ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. Gérard Gouzes.** Ça aussi, c'est archaïque !

**M. Guy Bêche.** C'est le retour au XVII<sup>e</sup> siècle !

**M. Pierre Méhaignerie.** Contradictions et archaïsme lorsque vous affirmez votre intention de modérer le rôle de l'Etat et que, dans le même temps, tous vos projets de réforme vont dans le sens d'une bureaucratie croissante, d'une réglementation et d'une uniformisation accrues de notre société, lorsque vous prônez la décentralisation et que, dans le même temps, vous écrivez que « l'effort en faveur de l'industrie devra se traduire par une réduction du soutien, jusqu'alors accordé aux collectivités locales ». La décentralisation, pour les élus locaux, risque de signer la perte de l'autonomie financière qu'ils avaient conservée jusqu'ici.

Archaïsme de vos schémas culturels lorsque vous appelez tous les Français à contribuer au redressement de notre pays et que, dans le même temps, le vieux spectre de la lutte des classes continue à hanter vos comportements politiques.

On ne rassemble pas un peuple en caricaturant le passé comme vous le faites en permanence. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Mouvements divers sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mais, par-dessus tout, monsieur le Premier ministre, il manque au IX<sup>e</sup> Plan la confiance. Pour retrouver leur dynamisme, les Français ont besoin de retrouver confiance dans l'avenir, confiance pour épargner et investir, confiance dans la juste rémunération de leurs efforts, confiance dans l'organisation d'une société au sein de laquelle ils se sentiraient responsables.

Les Français ont un besoin impérieux de croire au futur de leur pays. Le Plan devrait être à la fois une aide à la prévision économique, un instrument pédagogique et une programmation de l'effort national.

Mais, faute de pouvoir poser, sur des fondations solides, des choix clairs et cohérents, le IX<sup>e</sup> Plan se limite tragiquement à dérouler sous nos yeux le film de l'échec : l'échec d'un gouvernement qui a opté pour un scénario inacceptable qui fera de la France le malade de l'Europe, comme l'a été la Grande-Bretagne des années 1974-1980, avec des acteurs que l'on a privés de motivations et de confiance en eux-mêmes, avec des moyens inexistantes sur le plan financier, compte tenu du taux de croissance nul, et sans choix véritables quant aux priorités de l'action gouvernementale.

Cette crise, nous la dominerons, avez-vous dit, monsieur le Premier ministre. C'est une affirmation de plus. Faute de lucidité, faute de courage, faute de véritable choix et surtout de confiance, ce Plan ne sera ni le Plan de l'effort, ni le Plan de l'espoir ; il n'aura été qu'un exercice de style inutile et technocratique, comme le fut le Plan intérimaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

#### Suspension et reprise de la séance.

**M. le président.** La séance est suspendue  
(*La séance, suspendue à vingt-trois heures quarante-cinq, est reprise à vingt-trois heures cinquante-cinq.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Soury.

**M. André Soury.** Dans le peu de temps dont je dispose, je veux, monsieur le secrétaire d'Etat, parler de l'aménagement rural.

D'abord pour regretter que, sur ce point, le IX<sup>e</sup> Plan n'affiche pas clairement la volonté de rompre avec l'abandon du potentiel de production rural pratiqué délibérément par la droite lorsqu'elle était au pouvoir. Cela dit, le document qui nous est proposé comporte des éléments pour aller vers une politique nouvelle pourvu qu'ils soient pris en compte.

C'est vrai du point de vue de l'appréciation portée sur la situation actuelle lorsqu'on dit ne pas s'accommoder « des espaces vides qui continuent à s'étendre », lorsqu'un retient comme l'un des objectifs de la solidarité « le rééquilibrage du territoire », en tenant compte des « incidences de la conversion des activités anciennes et des retards encore non rattrapés », étant bien entendu que le rééquilibrage du territoire ne peut se comprendre sans « cette priorité particulière à l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales défavorisées », retenu dans le texte comme l'un des objectifs de la qualité de la vie.

Je dois aussi vous faire part d'une crainte. Nous savons que le redressement économique de la France passe par d'importants et lourds dossiers, qui vont de la reconstitution de certains secteurs industriels décisifs jusqu'à la formation des hommes, en passant par la recherche. Et les choses étant ce qu'elles sont, il y a des risques, bien entendu, pour que le dossier de l'aménagement rural, sans être laissé de côté, vienne loin derrière.

C'est pourquoi, nous entendons affirmer d'abord que l'aménagement rural ne doit pas être considéré comme une charge, mais comme un atout pour atteindre les objectifs du Gouvernement en vue de rétablir l'équilibre économique du pays, du commerce extérieur et gagner la bataille de l'emploi. Que cela soit un atout, il suffit pour s'en convaincre de faire le bilan du gâchis financier que coûte l'abandon de nos secteurs ruraux.

En vingt-cinq ou trente ans, faute d'avoir créé les activités industrielles nécessaires à la campagne par l'implantation de petites et moyennes entreprises, on a laissé se vider des régions entières de leur population. On a abandonné des équipements

collectifs importants et dépensé les yeux de la tête pour en construire dans les concentrations urbaines, avec les résultats que l'on sait.

Cela n'était pas fatal. Les choses auraient pu se passer autrement. Il convient aujourd'hui d'en tirer les enseignements.

C'est en ce sens que je ne viens pas ici pleurer sur les misères de la désertification rurale et demander la charité en leur faveur. Je viens demander qu'on se serve du potentiel qu'elles représentent pour rééquilibrer l'économie du pays et regagner le marché intérieur.

Il nous faut tout d'abord une agriculture dynamique et nous interviendrons spécialement sur ce point. Mais il est évident que l'agriculture ne suffit plus, à elle seule, à maintenir suffisamment de monde à la campagne pour que le tissu économique rural donne toutes ses possibilités.

Cela dit, l'agriculture est la base du développement d'une nouvelle économie rurale et c'est bien à partir de l'agriculture que le secteur agro-alimentaire, dont nous notons avec satisfaction — puisque notre amendement au programme prioritaire d'exécution n° 1 a été adopté — qu'il fait partie des priorités retenues dans le IX<sup>e</sup> Plan, doit être considéré. La suite à donner pour faire passer cette priorité dans la vie appelle des mesures hardies à la fois pour mieux rentabiliser le secteur agro-alimentaire actuel et intégrer son développement dans les perspectives agricoles nouvelles.

La rupture avec le passé consiste à implanter sur place des entreprises de transformation de nos produits agricoles. Il est aberrant et contraire à l'effort engagé pour maîtriser les prix, de constater que des produits comme la viande, les fruits et légumes, les céréales sont traités bien souvent à des centaines de kilomètres de leur centre de production, où l'espace et la main-d'œuvre ne font pourtant nullement défaut.

N'y a-t-il pas lieu de faire, sur ce point, une étude sérieuse et d'envisager dans la seconde loi de plan des mesures y mettant bon ordre ?

Ensuite, puisque nous avons comme perspectives l'intensification de nos productions agricoles dans des secteurs où nous sommes déficitaires — porcéagineux, viande de porc, de mouton et de cheval — il convient de ne pas recommencer les erreurs du passé et d'accompagner ce développement agricole de l'implantation des équipements nécessaires pour la transformation des produits sur place.

Voilà l'un des atouts permettant, à terme, de combler le vide de nos campagnes. Il n'est évidemment pas le seul. Per sonne ne peut contester l'intérêt national que présente le développement de toute la filière bois. Nous avons une forêt dont la vocation essentielle est le bois de valeur. Nos 5 200 scieries constituent un potentiel de production important. Et, avec tout cela, pour la seule production du meuble, le déficit est de 4 milliards !

Comprenne qui pourra ! Y compris pour le meuble qui est fabriqué chez nous, il arrive que des entreprises travaillent à meilleur compte avec le bois acheté à l'étranger qu'avec le bois pris sur place. Cela n'empêche pas que du bois français part à l'étranger et nous revient sous forme de meubles !

N'y a-t-il pas beaucoup à faire dans ce secteur ? Quelles perspectives n'ouvrent-il pas, s'il est rénové, pour créer ces activités qui font tant défaut dans nos communes rurales, tout en aidant à réduire le déficit du commerce extérieur ?

Et que dire de l'état de notre industrie papetière dont le déficit coûte plus de 8 milliards à notre commerce extérieur, tout simplement parce que notre appareil de production n'est plus compétitif ? C'est que les grands groupes, maîtres de cette industrie, n'investissaient plus suffisamment depuis bientôt quinze ans. Le rétablissement de notre industrie papetière est un impératif national. Il ne peut se concevoir sans un développement important de notre politique forestière, ce qui conduit à prendre en compte toute la filière bois, avec une nouvelle politique de la forêt, la valorisation de notre bois d'œuvre, l'aide à la modernisation et au développement sur place de tout notre appareil de transformation du bois, en commençant par les petites scieries. Et voilà comment, pour satisfaire des intérêts nationaux, nous pouvons créer des milliers d'emplois rentables dans nos régions rurales, en veillant effectivement à ce que la valorisation de nos matières premières agricoles et forestières nous permette d'atteindre cet objectif.

Enfin, rappelons également que le développement des techniques nouvelles, contrairement à ce qui s'est produit par le passé, ne passe pas obligatoirement par les grandes concentrations mais qu'il peut trouver sa place dans des petites unités de production dans nos cantons ruraux.

Il nous semble d'autant plus important de poser ces questions dans la discussion du projet de IX<sup>e</sup> Plan, que la mise en place de la décentralisation permet de mieux maîtriser l'aménagement rural.

En conclusion, j'avancerai à cet effet deux idées. La première est que cet aménagement, pour avoir toutes ses chances, doit être intégré dans les grandes orientations économiques nationales. La seconde est qu'il appartient maintenant aux élus locaux, départementaux et régionaux, de prendre en compte ces orientations pour définir leurs objectifs. Mais il faut, en même temps, qu'ils soient entendus par le pouvoir central.

Ainsi, des priorités peuvent être définies pour aboutir à ces contrats de plan entre les régions et l'Etat.

Définir ensemble des objectifs et les moyens matériels et financiers pour les faire aboutir nous semble constituer la base d'une politique efficace nouvelle, pour que l'on puisse parler valablement, dans un proche avenir, de la possibilité de vivre au pays. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Godfrain.

**M. Jacques Godfrain.** Monsieur le secrétaire d'Etat, le peu de temps qui est imparti, dans cette discussion, au groupe R. P. R., comme aux autres groupes de cette Assemblée, montre bien le peu d'importance que vous attachez au débat sur le Plan qui devait être pourtant « un grand débat national », comme le définissait M. le Premier ministre, ce matin.

Ce débat se trouve limité, parce que le sujet est sans doute lui-même limité maintenant par son objet et peut-être aussi parce que vous n'y croyez plus. Ainsi s'exprimaient certains collègues de l'opposition aujourd'hui et je n'ai pas entendu de votre part la moindre contradiction à ce sujet.

Pourtant, il y a vingt ans, un homme qui a été fort peu cité aujourd'hui dans les rangs de la majorité, Pierre Mendès France, imaginait une autre forme de planification qui était sanctionnée par le suffrage universel, puisqu'il prévoyait de faire coïncider à la mandature d'un Parlement la réalisation et la proposition d'un plan, l'un élu pour cinq ans et l'autre élaboré pour la même période. Telle était la pensée de Pierre Mendès France, qui devrait inspirer votre groupe. Elle a pourtant disparu du document que vous nous proposez aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat. C'est la preuve que vous avez abandonné, de ce fait, la force de la planification à laquelle les penseurs et les hommes politiques socialistes n'étaient pas seuls attachés. Tel était aussi le cas du Conseil national de la Résistance, lequel, contrairement aux propos de M. Jospin, n'appartenait pas à la gauche mais à l'ensemble de la France libre.

Je voudrais d'ailleurs prouver d'une façon plus présente le désintérêt qui se manifeste, au plus haut niveau de l'Etat, pour ce qui concerne la planification.

Nous avons écouté, comme vous, avec attention, l'entretien télévisé de M. le Président de la République la semaine dernière, à quelques jours du « grand débat national » qui s'engage ici. Il avait par là-même l'occasion de valoriser la notion de Plan. Or, à la dernière question, lorsqu'il lui a été demandé s'il pouvait esquisser un projet de civilisation — j'ai le texte de son intervention entre les mains — à aucun moment il n'a cité le Plan ou invoqué la planification, alors même que le général de Gaulle, lui, avait rappelé qu'il s'agissait d'une ardente obligation. Ainsi, à quelques jours de notre débat, le Président de la République lui-même a négligé totalement le fait que la planification pouvait lui permettre d'esquisser un projet de civilisation.

Ce malheureux Plan, qui est repoussé par l'opposition parce que flou, sans aucune armature, sans aucune ambition, est aussi condamné par ceux-là mêmes qui devraient le soutenir.

En réalité, il nous rappelle, et mon propos n'est marqué d'aucune ironie, les catalogues des entreprises de vente par correspondance, semblables à celle que le Président de la République a visitée récemment dans le Nord-Pas-de-Calais.

Nous déposerons, bien sûr, des amendements qu'il conviendra d'examiner. D'ores et déjà, s'agissant des divers volets de votre Plan, je voudrais formuler une observation à propos de l'agriculture, car toutes les organisations professionnelles agricoles sont particulièrement inquiètes de la négligence avec laquelle est abordé le volet agricole. Il semble que l'agriculture ne fasse plus partie des préoccupations majeures et prioritaires du Gouvernement.

**M. Didier Chouat, rapporteur pour avis.** C'est invraisemblable. C'est de la caricature.

**M. Guy Bêche.** Ils n'ont même pas lu le texte !

**M. Jacques Godfrain.** La preuve en est que, sur un sujet fondamental pour l'agriculture, et pas seulement l'agriculture méridionale, je veux parler de l'ouverture des frontières européennes au Bassin méditerranéen, à l'Espagne et, par-delà ce pays, à toute l'Amérique latine, le rapport sur le IX<sup>e</sup> Plan ne dit pas un mot. La volonté du Gouvernement socialiste d'ouvrir l'Europe au Sud des Pyrénées n'y apparaît pas.

Voilà qui montre bien, d'ailleurs, que vous n'avez pas intégré dans le Plan la notion de stratégie. Certes, vous avez manifesté toute une succession de « bonnes intentions » : je veux dire celles qui vous permettent maintenant de justifier un virage à 180 degrés par rapport à votre politique de 1981. Mais décider d'ouvrir l'Europe au Sud des Pyrénées, c'est une décision fondamentale. Or, à aucun moment, je n'ai trouvé chez vous, en dépit de vos bonnes intentions, une réflexion sur l'ouverture de l'Europe. Des diversions sont tentées — par exemple, hier, à Béziers : mais c'est peut-être de l'angoisse qui animait les viticulteurs et autres agriculteurs qui manifestaient. A leur manière, avec leurs moyens, c'était leur façon de voir votre Plan qu'ils vous indiquaient.

En réalité, une nouvelle fois, vous faites passer votre idéologie avant les réalités économiques. Lorsque j'interroge les orateurs socialistes ou les représentants du Gouvernement sur l'entrée de l'Espagne — avec, derrière, l'Amérique latine — dans le Marché commun, je constate que la réponse n'est pas économique mais toujours idéologique. « Arrimer la jeune démocratie espagnole à l'Europe », voilà le devoir ; ouvrir les frontières vers la péninsule ibérique garantira le choix politique de l'Espagne, telle est la justification : un peu comme si l'Angleterre, la République fédérale d'Allemagne ou la Belgique décidaient de conserver à la France sa place dans le Marché commun pour que notre pays adopte ainsi une politique économique libérale. Nous avons là la preuve de votre ingérence dans le régime d'un pays voisin. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

**M. Guy Bêche.** Où en êtes-vous ? Quel virage prenez-vous ?

**M. Jacques Godfrain.** Monsieur le secrétaire d'Etat, en arrière-plan de cette succession de vœux pieux, de déclarations d'intentions, nous ne voyons pas apparaître la véritable notion de planification, car votre Plan ne recèle aucune stratégie. Le Plan, disait Pierre Massé, c'est une écriture à l'encre suivie de plusieurs écritures au crayon. Mais vous ne présentez pas au pays, vous ne proposez pas à la représentation nationale un « arbre » de décisions, un choix entre plusieurs possibilités, entre plusieurs réponses aux défis de l'avenir. A telle enseigne que plus de la moitié du temps imparti au groupe socialiste a été consacrée par ses porte-parole à un rappel du passé. Nous préparons, paraît-il, les cinq ans à venir et, pendant des heures et des heures, tout au long de cette journée, nous n'avons entendu parler que des plans précédents, comme si, pour cimenter l'unité de la majorité politique actuelle, il fallait vraiment « taper » sur tout ce qui a été organisé par les pouvoirs publics d'avant 1981.

**M. Guy Bêche.** Vous n'avez jamais rien planifié !

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Godfrain.

**M. Jacques Godfrain.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je souhaite que, ne vous contentant pas de mots, de bonnes intentions, vous puissiez retrouver la notion de planification exprimant une volonté de mettre en œuvre une stratégie économique et de répondre aux défis de l'avenir. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** Je vous fais observer, monsieur Godfrain, que les temps de parole ont été attribués par la conférence des présidents avec l'accord général.

La parole est à M. Douyère.

**M. Raymond Douyère.** Monsieur le secrétaire d'Etat, si j'avais à résumer la volonté qui anime le projet de Plan que vous nous présentez, une phrase me suffirait.

Dans une France à économie ouverte, l'action planificatrice doit permettre une croissance positive, et non inflationniste, assurant un emploi stable à notre jeunesse par la modernisation de notre industrie, l'équilibre de nos budgets sociaux et de notre commerce extérieur et par l'effort de tous les Français.

La crise requiert, en effet, de tous les Français un effort particulier, et d'autant plus marqué que le retard à combler est lui-même considérable. Dans un contexte de croissance nulle, la répartition de l'effort nécessaire entre l'investissement et la consommation ne peut s'opérer qu'au détriment de celle-ci. C'est bien pourquoi le Plan prévoit une croissance réelle de l'économie française au cours des cinq prochaines années.

Cette croissance est nécessaire pour reconstituer, par une politique de la demande, un potentiel industriel en jachère, et pour permettre, à terme, la reconquête du marché intérieur — à condition de s'appuyer sur une politique financière rigoureuse. A l'équilibre des comptes sociaux il faudra que corresponde une gestion des finances de l'Etat sans possibilité de dérapage.

Sortir rapidement d'une économie d'endettement est un impératif majeur qui exige de nouveaux efforts de la part de notre système financier. A ce titre, l'épargne constitue un des enjeux essentiels pour que le système réponde aux difficultés de l'heure. Si, par une adaptation permanente des mécanismes en place et par une modification des mentalités et des comportements, on ne parvenait pas à faire se constituer volontairement une épargne longue et abondante, les besoins de financement globaux de l'économie ne pourraient être satisfaits. Nous courrions alors deux risques : d'abord l'arrêt de notre croissance, ensuite un dérapage général monétaire avec reprise de l'inflation. Il ne resterait plus alors qu'une solution : recourir à l'épargne forcée et administrée, hypothèse à laquelle même les socialistes les plus planificateurs, que nous sommes, ne peuvent souscrire. Le Plan doit donc édicter les règles précises du jeu et déterminer quelle part de l'épargne est susceptible d'être prélevée, respectivement par l'Etat, par les entreprises et par les ménages.

Le but à atteindre est quadruple : développer les motivations à épargner ; mettre davantage d'épargne au service de l'investissement ; favoriser les formes les plus stables de l'épargne des ménages : réaménager les avantages fiscaux de l'épargne.

Premier objectif : développer les motivations des épargnants. Du revenu dépend en grande partie le niveau de l'épargne, mais les motivations des épargnants sont complexes. Sur la problématique de la détermination de l'épargne et de la consommation, le poids des traditions continue à peser d'une influence prépondérante. Ainsi en va-t-il du désir de transmettre un patrimoine à ses descendants, le plus souvent sous la forme immobilière. C'est la forme d'épargne la plus répandue chez les moins fortunés des Français.

Dans la période d'incertitude que nous traversons, l'épargne de précaution, notamment pour se prémunir contre le chômage est une nouvelle motivation de l'épargne, et il faut la prendre en considération. De même, les nouvelles habitudes de vie — retraite à soixante ans, ou désir de bénéficier d'un congé parental ou d'une année sabbatique — peuvent faire l'objet d'une préparation volontaire et individuelle. Les Français se préparent financièrement à ces éventualités il convient donc d'organiser systématiquement l'épargne en leur offrant des produits adaptés.

Deuxième objectif : diriger davantage d'épargne vers l'investissement, en facilitant l'accès à de nouvelles formes d'épargne, notamment l'épargne à risque. L'épargne des entreprises est nécessaire pour affronter la crise. Or les entreprises françaises sont plus endettées que leurs principales concurrentes, hormis les entreprises japonaises. Il convient donc de favoriser l'autofinancement des entreprises industrielles françaises. L'Etat peut aider celles-ci par l'intermédiaire de la fiscalité de l'épargne. Dans ce domaine, il a à jouer un rôle incitateur majeur.

Toutefois, l'autofinancement ne constitue pas à lui seul la clé de la reprise industrielle, ni la motivation essentielle des investissements, même dans les secteurs de pointe. La rentabilité et les perspectives du marché conditionnent aussi sûrement la décision d'investir. Il est donc nécessaire de maintenir une demande active, gage d'une croissance positive. Dans une croissance non inflationniste, la panacée est l'augmentation de la demande, sans élévation des coûts, à condition que la demande s'appuie sur une politique active d'investissement par l'intermédiaire du secteur bancaire nationalisé.

Troisième objectif : favoriser les formes les plus stables de l'épargne des ménages. L'épargne liquide des Français est l'une des plus élevées du monde, mais elle est surtout le fait des petits épargnants. L'épargne longue est réservée pratiquement aux plus fortunés, comme vient de le montrer de manière éclatante le rapport annuel concernant l'impôt sur les grandes fortunes.

Le contexte économique actuel nous contraint à l'allongement de l'épargne. L'objectif est, pour les autorités financières, de développer avec vigueur l'épargne investie ou placée. Toute la préférence doit donc être donnée aux instruments d'épargne à long terme, et cette priorité devra être maintenue durant toute la durée du IX<sup>e</sup> Plan afin que l'épargne contractuellement longue atteigne une masse critique assurant une assise stable au système financier, partant une grande sécurité à notre économie. Cette épargne longue devra donc être rémunérée à des taux supérieurs à ceux de l'érosion monétaire. Enfin une hiérarchie devra être maintenue entre l'épargne longue et l'épargne liquide, au détriment de celle-ci.

Quatrième objectif : réaménager les avantages fiscaux de l'épargne. La fiscalité de l'épargne doit être cohérente avec les grandes orientations financières définies par les pouvoirs publics. Cependant, la simplicité de cette fiscalité est un élément d'incitation déterminant et fondamental pour les petits et moyens épargnants. Tout doit être mis en œuvre pour que cette simplicité soit incitatrice. Les mécanismes actuels de l'épargne, sophistiqués, ne profitent qu'à une minorité d'épargnants fortunés qui ont le temps et les moyens de s'entourer de conseils avisés.

**M. Guy Bêche.** C'est vrai !

**M. Raymond Douyère.** La croissance ne se décrète pas.

D'études économétriques récentes, il ressort que la croissance du revenu réel exerce un effet sensiblement positif sur les taux d'épargne. La faiblesse de la croissance du revenu réel entre les années 1970 et 1981 est certainement l'une des principales causes du fléchissement du taux d'épargne constaté ces dernières années.

Une croissance plus rapide du revenu réel aurait, semble-t-il, pour effet d'élever le taux d'épargne sans que ce mouvement nuise à la consommation. La croissance assure à la fois épargne et consommation — l'expérience et l'histoire l'enseignent. La France a connu, ces dernières années, une baisse démographique continue. En conséquence, la demande de logements neufs commence à faiblir et cette diminution influe, puisqu'elle lui est directement liée, sur l'activité du bâtiment et des travaux publics. Elle entraîne donc une atténuation des habitudes d'épargne liées à l'acquisition du premier logement.

Cette modification des habitudes d'épargne a été rappelée par le Président de la République qui a fait allusion, dans son récent discours, à la nécessité d'un redressement démographique pour la France.

De même, nous risquons de voir apparaître une nouvelle épargne, dite de « plaisir », épargne courte consacrée à la jouissance immédiate d'un bien consommable au détriment d'une épargne accumulée — logement, retraite du deuxième ou du troisième niveau. Ce risque, tout à fait envisageable, doit conduire à mettre en place une véritable politique d'incitation à l'épargne.

La politique de réduction des inégalités conduite par le Gouvernement doit porter une attention toute particulière à l'épargne en tant que facteur de réduction de ces inégalités. Parmi les causes de la variation de la valeur des patrimoines individuels, l'épargne, les plus-values plus ou moins fortes ou les transmissions héréditaires, l'épargne apparaît comme le seul facteur de l'accumulation patrimoniale. Grâce à l'épargne, on peut envisager à terme une diminution des inégalités de fortune.

Le développement et la protection de l'épargne contribuent à la politique de la réduction des inégalités, contribution d'autant plus importante que l'accès des couches les plus modestes à l'épargne sera favorisé. La création du livret d'épargne populaire, dit « livret rose », répond bien à cette préoccupation.

Ces quelques réflexions, monsieur le secrétaire d'Etat, me conduisent à émettre un avis très favorable sur la partie du Plan concernant la grande action n° 10. Après la création des titres de placement, réalisée depuis deux ans, cette grande action détermine le cadre de la politique à mener : réexamen des conditions juridiques d'appel par les sociétés à des fonds propres ; développement des sociétés de capitaux à risques ; élargissement des marchés de ces capitaux grâce à une intervention accrue des organismes de gestion collective de l'épargne ; adaptation de la structure des taux à l'inflation escomptée ; incitation à l'augmentation de l'épargne des ménages, notamment par le développement du secteur de l'assurance-vie, qui joue un rôle primordial dans la collecte de l'épargne à long terme et dont la fonction d'investisseur institutionnel est absolument fondamentale.

L'assurance-vie présente, en effet, tous les avantages économiques de la capitalisation collective. Elle collecte l'épargne à long terme et favorise donc l'investissement industriel qui, dans le cadre de la modernisation de notre appareil productif, est bien le premier objectif fixé par ce Plan.

Modernisation, croissance, lutte pour l'emploi, maîtrise des équilibres sociaux, effort de tous pour y parvenir grâce à l'épargne des ménages et des entreprises, telle est la leçon que nous pouvons retirer de ce projet de Plan. Ce IX<sup>e</sup> Plan est bien le Plan de l'avenir pour tous les Français. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole, monsieur Douyère.

La parole est à M. Micaux.

**M. Pierre Micaux.** La lutte contre le chômage est, personne ne le nie, étroitement liée à l'économie.

Il en va d'ailleurs de même pour la préservation de tous les acquis et des progrès sociaux. Il importe donc d'insuffler de la vigueur et peut-être même tout simplement la vie à notre tissu industriel.

Votre premier devoir, monsieur le secrétaire d'Etat, est de redonner les moyens de leur compétitivité à nos entreprises : j'ai bien dit à nos entreprises, car j'écarte la notion de « filière », qui englobe tout sans rien définir. Redonner vie à nos entreprises, cela suppose qu'elles puissent encore être gérables. Nous volons, en effet, de record en record pour les dépôts de bilan et les règlements judiciaires. Car comment nos entreprises peuvent-elles encore être gérées ? A la fin de 1982, le montant de leurs dettes atteignait globalement 1 600 milliards de francs.

La part d'autofinancement des investissements ne cesse de s'amenuiser. Les marges bénéficiaires se réduisent comme une peau de chagrin. Il vous a fallu longtemps, je dirais même trop longtemps, pour en prendre conscience, car le poids de la fiscalité et des charges sociales les écrase : il représente 47 p. 100 du produit intérieur brut, soit bien souvent le double de leurs concurrentes étrangères.

Or, dans vos choix dits « stratégiques », vous n'envisagez que de stabiliser ces charges. Si vous le vouliez réellement, vous pourriez les abaisser sensiblement. Quand, enfin, allez-vous engager une épreuve de salubrité dans la gestion de l'Etat lui-même et de ses succursales industrielles et sociales ?

Telle une sangsue, il se gorge du sang des forces vives que sont les entreprises et leurs salariés.

Cela ne me fait pas rire, monsieur le secrétaire d'Etat.

**M. Didier Chauat, rapporteur pour avis.** Nous non plus : cela nous effraie !

**M. Pierre Micaut.** La situation actuelle est difficile à supporter pour ces forces vives.

Il faut en effet payer maintenant quatre millions de fonctionnaires, renflouer les « nationalisées », boucher les trous qui s'ouvrent de part et d'autre. Au total, un Français donne désormais trois jours de sa semaine pour ce que j'appelle la maintenance de l'Etat.

Quand allez-vous libérer les prix ? Leur blocage n'a jamais rien résolu où que ce soit et depuis fort longtemps, jusque dans l'Antiquité. Seule la concurrence établit un blocage sain, non artificiel. Celle-ci permettra aux entreprises de tenir le peloton et même, pour les plus performantes, de s'en dégager.

Vous admettez une baisse de la consommation intérieure. Elle me paraît indispensable. L'épargne en résultant, en principe, pourrait s'orienter vers l'industrie, je préfère dire vers les forces vives parce qu'il n'y a pas que l'industrie. Mais c'est encore artificiel tout simplement parce que la baisse du pouvoir d'achat inéluctable consommera cette épargne devenue illusoire, d'autant plus qu'une bonne partie sera elle-même orientée vers les « nationalisées ». C'est dommage car le marché extérieur, si désiré, si convoité, réclame un tissu intérieur solide.

Or vous n'avez pas été capable de fixer ne serait-ce qu'une fourchette de taux de croissance de la richesse nationale pendant la durée de ce Plan. Je vous rappelle d'ailleurs que le taux d'augmentation de la production entre 1970 et 1980 a été dans notre pays de 3,6 p. 100 et seulement de 2,8 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et de 1,9 p. 100 en Grande-Bretagne. Vous devez refuser la stagnation, car elle voisine avec la régression, je dirais même qu'elle l'engendre.

Notre houée de sauvetage est ancrée sur l'exportation. Vous avez raison de retenir des secteurs forts, mais c'est l'ensemble qui doit suivre. Un Français sur quatre travaille grâce à l'exportation. Pour gagner ces marchés, les entreprises doivent retrouver la compétitivité. Au lieu de dresser des barrages de tous ordres — je veux parler des freins administratifs, bureaucratiques, technocratiques, syndicaux, ainsi que des mauvais effets des seuils, des difficultés d'embauche dues à l'impossibilité de licenciement, du découragement des cadres et de tant d'autres problèmes — au lieu de tous ces barrages, si vous voulez prendre le problème à bras-le-corps, dans sa réalité, au lieu de 5,5 p. 100 du marché mondial que nous possédons actuellement, vous pourriez prétendre à une part plus grande soit 6 à 6,5 p. 100 de celui-ci. Il suffirait de cette victoire — 1 p. 100 supplémentaire — pour éponger votre déficit commercial.

Je ne peux terminer sans jeter un cri d'alarme devant le peu d'intérêt que vous portez dans ce projet au secteur du bâtiment et des travaux publics, je devrais dire : à ce pauvre secteur. Il devient comme une mesure. Il aurait mérité à lui seul un programme prioritaire. Je souhaite encore ardemment que vous reteniez cette suggestion.

Je regrette aussi la façon plus que légère avec laquelle ont été abordés les problèmes de l'agriculture et des industries agro-alimentaires. De sérieux arguments plaident en leur faveur, et en votre faveur. C'est votre intérêt, et c'est le nôtre.

Je pourrais vous parler encore du flou de votre projet énergétique. Notre industrie a besoin du nucléaire parce que la compétitivité industrielle passe encore par là. Mais pour quoi faire ?

Vous avez la science infuse. Vous avez l'idéologie. Mais les Français, dans leur grande masse, de plus en plus, savent que le socialisme, ça ne marche pas. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je prie chacun des orateurs de bien vouloir respecter le temps de parole qui lui est imparti.

La parole est à M. Benetière.

**M. Jean-Jacques Benetière.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, je veux n'aborder qu'un seul sujet, celui de la place de l'agriculture et de l'agro-alimentaire dans le IX<sup>e</sup> Plan.

Les organisations professionnelles agricoles se sont émues de la place qui semblait réservée à l'agriculture dans ce IX<sup>e</sup> Plan. C'est ainsi que le groupe de l'agriculture au Conseil économique et social a relevé avec surprise et inquiétude l'absence dans la liste des programmes prioritaires d'exécution d'une action prioritaire en faveur de l'agriculture, des industries agro-alimentaires et des activités liées à la forêt. De même, le groupe de la coopération, s'il souhaite une plus grande prise en compte de l'économie sociale, s'inquiète du fait que le secteur agro-alimentaire, qui constitue le deuxième secteur industriel du pays, puisse être négligé par le Plan.

Aussi, je crois qu'il est nécessaire, monsieur le secrétaire d'Etat, malgré les efforts que vous avez déjà faits et ceux qui ont été accomplis par le ministre de l'agriculture, de continuer à lever une certaine ambiguïté qui pèse sur la place de l'agriculture dans le IX<sup>e</sup> Plan.

**M. Charles Millon.** Très bien !

**M. Jean-Jacques Benetière.** C'est nécessaire, si l'on mesure bien la place de l'agriculture et des industries agro-alimentaires dans l'économie et dans la société françaises.

En termes d'emplois, l'agriculture c'est 2 500 000 actifs. Pour les industries agro-alimentaires, c'est un peu plus de 600 000 salariés. Ce qui signifie que la filière agro-alimentaire, et même agro-industrielle représente, et de loin, la plus grande filière industrielle en matière d'emplois dans notre économie nationale.

En termes de commerce extérieur, l'excédent agro-alimentaire en 1982 représente la moitié du solde obtenu par l'industrie. Ce résultat est un gage important d'indépendance et de sécurité pour notre pays.

**M. Charles Millon.** Très bien !

**M. Jean-Jacques Benetière.** C'est la raison pour laquelle, compte tenu des grands objectifs du IX<sup>e</sup> Plan, notamment en matière d'emplois et de commerce extérieur, il faut absolument que soit levée cette ambiguïté sur la place qui sera faite à l'appareil agro-alimentaire dans la modernisation de l'appareil productif, et que cette place soit précisée et réaffirmée.

**M. Charles Millon.** Très bien !

**M. Jean-Jacques Benetière.** C'est d'autant plus indispensable que la mutation qui est en cours depuis la fin de la seconde guerre mondiale, qui se poursuivra nécessairement au cours des prochaines années et qui est considérable, sera encore plus difficile que par le passé.

Dans la période 1950-1970, la mutation du secteur agricole, en partie rendue possible par une forte croissance dans les secteurs industriels, a permis un large transfert de populations actives. Elle a également été rendue possible par une expansion de notre agriculture sur les marchés français et européens, qui s'est inscrite dans un mouvement général de progrès technique et d'investissement.

Mais, depuis 1970, l'agriculture et les agriculteurs ont été durement touchés par la crise...

**M. Didier Chauat, rapporteur pour avis.** Eh oui !

**M. Jean-Jacques Benetière.** ...et, notamment, par la forte hausse des prix des consommations intermédiaires et des équipements, ainsi que par la restriction des marchés : progressivement, les marchés européens, voire internationaux se sont saturés. La mutation par la croissance, par la conquête de nouveaux marchés n'était donc plus possible. On a assisté, depuis 1974, à une détérioration constante des revenus agricoles,

à un fort accroissement de l'endettement et, en même temps, à un recul de l'investissement. La F. B. C. F., qui était de 20 p. 100 par rapport au chiffre d'affaires du secteur agricole en 1974, est maintenant de 18 p. 100.

Les données de l'évolution nous laissent penser que les conditions structurelles resteront aussi contraignantes pour les années qui viennent. En 1980, il y avait 1 260 000 exploitations et 2 500 000 actifs. Il n'y aura plus en 1990 que 900 000 exploitations et 1 700 000 actifs. Une exploitation sur quatre aura donc disparu, ce qui implique la restructuration de l'ensemble des exploitations agricoles et un effort d'équipement et d'investissement.

Le vieillissement continuera. A la fin du Plan, plus de 50 p. 100 des chefs d'exploitation auront plus de cinquante-cinq ans. L'agrandissement continuera à être nécessaire. L'investissement, comme je l'ai dit, devra augmenter, malgré le progrès de l'endettement, et les disparités que nous connaissons — 3 p. 100 des exploitations utilisent 20 p. 100 du capital — risquent de s'accroître faute d'une politique maîtrisée de modernisation et de développement.

En plus de ces données quantitatives et structurelles, il faut prendre en compte de nouvelles données qualitatives.

La pluriactivité, qui intéresse aujourd'hui un agriculteur sur cinq, en concernera un sur trois en 1990. Elle s'analyse comme un exercice tout à fait différent de l'activité agricole. Le travail extérieur de l'épouse de l'exploitant, voire de l'époux de l'exploitante se généralisera et les conditions de vie et les conditions de fonctionnement de l'exploitation agricole en seront bouleversées.

Le monde agricole a défendu depuis des dizaines d'années, voire des siècles son unité et son homogénéité. Le développement de l'installation de non-agriculteurs, de la même façon que la pluriactivité et que le développement de l'exercice d'une activité extérieure par l'épouse de l'exploitant, accéléreront ce mouvement.

Enfin, le rajeunissement et la diversification entraîneront de nouveaux comportements, en particulier la volonté d'utiliser les mêmes modèles de consommation que les non-agriculteurs et donc la revendication du même genre de vie, des mêmes droits aux loisirs et aux vacances. Là aussi, il en résultera de nouvelles contraintes sur la mutation de ce secteur.

Les tendances à la diversification n'empêchent pas le vieillissement des structures. On ne saurait oublier les données du recensement de 1982 qui confirme un double mouvement : d'une part, la diffusion de la croissance urbaine sur un certain nombre de communes rurales, non plus celles de la banlieue, mais celles de la première et de la deuxième couronne, avec les nouveaux besoins en équipements collectifs et en services publics qu'il faudra satisfaire ; d'autre part, la désertification de certaines zones rurales profondes. Alors qu'un certain nombre de bourgs ou de petites villes rurales se sont développés, les villages, c'est-à-dire le cœur des milieux ruraux, ont continué de perdre leur population et se retrouvent de plus en plus isolés. L'inventaire communal de 1979-1980 a révélé que si près de huit communes sur dix possèdent une école primaire, quatre sur dix seulement ont une boulangerie.

Le retard des services publics ruraux dans ces communes est extrêmement grand. La saturation du marché naturel de l'agriculture française, le marché européen, apparaît comme une contrainte lourde face au défi que doit relever l'agro-alimentaire dans les prochaines années.

Le développement de ce secteur s'est fait en termes radicalement différents depuis les années cinquante. A cette époque, le degré d'auto-provisionnement de la France était de 109, mais de 90 pour l'Europe des Six. A la fin des années soixante, il était en France de 154, contre 109 au niveau de l'Europe des Six et, surtout, de 94 au niveau de l'Europe des Neuf. A la fin des années soixante-dix, l'auto-provisionnement en France était à 185, en Europe des Neuf, à 105.

La donne de l'expansion est donc très difficile à jouer compte tenu de ces niveaux d'auto-provisionnement. Ceux qui ont parié sur la carte de l'Europe pour l'agriculture française dans les années soixante croyaient que, disposant d'un territoire plus vaste et de structures agricoles plus grandes, la France développerait son agriculture au détriment de ses partenaires.

En réalité, chaque pays a développé sa production agricole, certains en tirant parti de l'ouverture de l'Europe aux importations du soja américain pour développer leurs productions animales hors-sol et profitant ensuite des distorsions de concurrence créées par l'instauration des montants compensatoires pour développer encore leurs productions animales au détriment de nos propres productions.

En 1971, l'Europe des Neuf consommait 70 p. 100 de nos exportations agricoles. Dix ans plus tard, elle n'en reçoit plus que 54 p. 100 : notre part de marché en Europe diminue, et il y a des perspectives difficiles sur les marchés internationaux.

Certes, des potentialités existent encore mais, pour conquérir des marchés, une double démarche s'impose : le renforcement de notre compétitivité pour améliorer notre position sur le marché européen, une réforme de la politique agricole commune, ainsi que la mise en œuvre au niveau européen d'une politique commerciale dynamique.

Ces deux nécessités doivent dicter les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre du IX<sup>e</sup> Plan, d'abord la poursuite de la modernisation de l'agriculture, notamment par la politique d'installation qui a été mise en œuvre depuis 1981, et une aide aux agriculteurs qui ne sont pas encore parvenus à un niveau de productivité satisfaisant. Il faut les aider à investir, à améliorer leurs conditions de travail et leurs conditions de vie.

Cette politique ne réussira que si l'élévation du niveau de formation des agriculteurs et des actions de recherche et de développement sont poursuivies de manière continue et ambitieuse. Parallèlement, l'abaissement des coûts de production et les gains de productivité seront recherchés en favorisant les investissements collectifs et en réduisant le coût du foncier.

Cette politique doit être menée dans un souci d'équité et d'efficacité. Cela devra se traduire, en particulier, par la réforme de la fiscalité directe par un système de financement des cotisations sociales agricoles, et par la prise en compte des difficultés de certaines régions, notamment les régions de montagne où les contraintes sont spécifiques et lourdes.

De manière plus générale, le milieu rural doit bénéficier des politiques d'aménagement et d'équipement qui permettent aux ruraux de bénéficier de services et de conditions de vie comparables à ce qui existe en milieu urbain.

Mais cette adaptation ne sera une réussite que si nous arrivons à mettre en œuvre une véritable politique de développement de l'ensemble de nos filières agro-alimentaires. La France ne dispose pas d'une industrie agricole et alimentaire à la hauteur de son potentiel agricole. Dans la modernisation de l'appareil productif, les industries agro-alimentaires devraient avoir une place prioritaire. Ce n'est que si nous la leur donnons que nous réussirons la mutation de l'ensemble du secteur agricole et de l'ensemble du milieu rural. (Applaudissements sur les bancs des socialistes, des communistes, et sur divers bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** La parole est à M. Esdras.

**M. Marcel Esdras.** Les départements d'outre-mer, comme cela se doit, sont inclus dans l'ensemble du IX<sup>e</sup> Plan national. De plus, dans le corps du rapport, il est fait mention de l'acuité de leurs problèmes spécifiques, dont la prise en considération est recommandée dans les programmes prioritaires de la seconde loi de Plan.

Pour résoudre leurs difficultés, on confirme la nécessité de la solidarité nationale, d'un développement économique plus autonome, ainsi que d'une réorientation des dépenses publiques, de façon à privilégier les investissements créateurs d'emplois sur les dépenses de fonctionnement.

Ce sont là des objectifs généraux, satisfaisants, à propos desquels on ne saurait que souhaiter une totale réussite. Toutefois, monsieur le secrétaire d'Etat, il faudrait qu'un tel discours puisse vraiment dépasser le cadre de la simple déclaration d'intention et de la pétition de principe. En effet, la réalité est là, dure, très contraignante et elle incite plutôt au scepticisme.

Tout d'abord, les mêmes intentions figuraient déjà dans le Plan intérimaire adopté il y a deux ans. Or, à ce jour, l'Etat n'a toujours pas précisé les voies et moyens indispensables pour son exécution.

Par ailleurs, peut-on parler de Plan pour les départements d'outre-mer alors que tout se résume à quelques orientations générales et qu'aucune indication ne figure sur les moyens financiers envisagés au niveau des budgets d'équipement et d'investissement ?

Certes, au programme prioritaire n° 9, il est indiqué qu'une certaine attitude préférentielle devra se manifester « en faveur des zones connaissant des handicaps structurels graves au premier rang desquelles figure l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer ».

Mais cette formule est loin de constituer un engagement précis, d'autant plus que certains secteurs qui sont prioritaires dans les programmes de développement régionaux des départements d'outre-mer servant de base aux contrats de Plan ne

son pas explicitement retenus dans la liste des priorités nationales, ce qui risque de poser des problèmes de cohérence préjudiciables aux départements d'outre-mer.

Et puis, monsieur le secrétaire d'Etat, le IX<sup>e</sup> Plan fonde de grands espoirs sur les effets de la décentralisation. Or, ceux-ci ne sont pas, pour le moment, très encourageants. Depuis la mise en œuvre de la politique de rigueur décidée par le Gouvernement, nous assistons à une importante régression des crédits d'Etat dans les départements d'outre-mer, et spécialement dans le département de la Guadeloupe que j'ai l'honneur de représenter.

La plupart de ces crédits ont été réduits parfois de 50 p. 100 par rapport à 1982, qu'il s'agisse des secteurs touchant les constructions scolaires, la rénovation et l'humanisation des hôpitaux ou des secteurs touchant le logement et la plupart des équipements collectifs. Les conséquences sont catastrophiques pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics et désastreuses au plan de l'emploi et de la main-d'œuvre.

Le chômage en aggravation constante atteint près du tiers de la population active, les activités locales — agriculture, artisanat — périssent. Certaines zones déshéritées, comme la côte sous le vent en Guadeloupe, connaissent une désertification accrue. L'économie sucrière s'effondre : moins de 500 000 tonnes de cannes sont attendues pour la prochaine récolte alors qu'il faudrait le double pour maintenir les trois dernières usines survivantes en plus de Marie-Galante. Le découragement s'installe donc un peu partout.

La décentralisation ne s'est pas traduite par des ressources nouvelles mais par un simple redéploiement sur le plan local des crédits d'Etat ; à l'exemple de ce que serait le transfert à la région, annoncé par le Gouvernement, des dotations du F.I.D.O.M. jusqu'ici allouées au conseil général. En sorte que le département a atteint aujourd'hui l'extrême limite de ses possibilités, ayant dû multiplier des efforts que l'Etat n'a pas soutenus de façon suffisante, en dépit des multiples promesses largement prodiguées antérieurement.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la conjoncture est donc très mauvaise et nombre de décisions prises ou annoncées par le Gouvernement ne sont pas de nature à retourner de sitôt cette conjoncture et à développer le climat de confiance indispensable, sans lequel aucune action dans les départements d'outre-mer ne saurait avoir des chances sérieuses d'aboutir.

En conclusion, comment donner du travail à tous ceux qui réclament le droit à l'emploi ?

Comment empêcher que des dizaines de milliers de nos concitoyens — et spécialement des jeunes — ne soient rejetés dans la marginalisation ou l'assistance ?

Comment utiliser la solidarité nationale et les ressources de la décentralisation pour favoriser chez nous l'essor économique, le progrès social, le développement culturel ?

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les questions qui se posent actuellement dans les départements d'outre-mer et pour lesquelles — hélas ! — nous ne trouvons pas de réponses dans votre projet. Nous restons par conséquent sur notre faim, en attendant la discussion de la seconde loi de Plan pour être davantage informés sur les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre, en vue d'aborder les problèmes des départements d'outre-mer.

Pour l'heure, en plus de notre scepticisme, nous ne pouvons que vous exprimer l'inquiétude croissante de nos compatriotes d'outre-mer qui n'en finissent plus de revendiquer la possibilité pour chacun d'avoir un emploi stable et un niveau de vie décent. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pendant son règne, la droite n'a pas seulement abîmé les départements et territoires d'outre-mer : elle a ruiné leur économie dans l'intérêt des multinationales en transformant habilement les transferts publics en profits privés qui retournaient paisiblement en France continentale.

Les secteurs primaire et secondaire ont rétréci au fil des ans, les inégalités et les déséquilibres se sont accentués, le chômage est devenu un fléau poussant au désespoir, à tous les maux et à tous les vices.

Ces régions, intégrées fausement dans l'économie occidentale, ont, certes, un niveau de vie souvent supérieur à celui du monde environnant, mais elles demeurent des bébés dans un ventre artificiel avec un cordon ombilical fragile. Cela ne peut plus durer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, le changement de mai et juin 1981, c'est pour nous le développement de notre région, la lutte contre le chômage et les privilèges, la disparition des monopoles coloniaux et des goulets d'étranglement ; c'est l'expression de la responsabilité ; c'est l'affirmation totale de notre identité par la lutte contre l'assimilationnisme ; c'est l'ouverture, enfin, sur l'extérieur.

Ces objectifs prioritaires et urgents, nous ne les retrouvons que partiellement dans le IX<sup>e</sup> Plan, dont l'ambition pour les départements et territoires d'outre-mer ne se dessine pas suffisamment et reste, de toute façon, très en-deçà de nos espérances.

Aussi, en raison même de la politique spécifique étendue à l'outre-mer et de sa situation dramatique, ai-je le devoir de vous demander un treizième programme prioritaire d'exécution en faveur des régions dont je parle, afin d'arrêter de façon précise et concrète leur sort, lors de la seconde loi de Plan. C'est le sens d'un amendement que nous vous proposerons d'accepter, dans le but d'éviter que l'avenir des départements et territoires d'outre-mer dilué dans le IX<sup>e</sup> Plan ne demeure aussi sombre, et ne débouche encore davantage sur le désespoir et son cortège d'irresponsabilités.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous le répète, en Guadeloupe, nous n'avons droit ni à l'erreur ni à l'échec. Le IX<sup>e</sup> Plan et les contrats de Plan doivent donc redresser le pays, en favorisant prioritairement l'émergence d'un appareil productif efficace permettant de progresser vers l'autonomie économique.

Le redéploiement de l'agriculture, la consolidation de l'industrie sucrière, le maintien des usines existantes, la diversification et la revalorisation des produits locaux et des sous-produits de la canne, le renforcement de la production artisanale, la modulation de l'octroi de mer, la diminution de la dépendance énergétique, la réussite de la réforme foncière et des programmes d'irrigation, l'amplification de la lutte contre le chômage, la mise en place d'une politique culturelle spécifique, le désenclavement avec ouverture sur l'extérieur et, enfin, la réussite de la décentralisation sont des objectifs impératifs à atteindre par le Plan.

Il incombe à l'Etat d'en créer les conditions juridiques, financières et fiscales et de favoriser, pour la mise en œuvre d'un tel programme, les initiatives régionales, ainsi que la participation du secteur nationalisé, comme nous l'avons défini dans la proposition de loi n° 1364. Il est juste aussi de redéfinir la solidarité entre l'Etat et l'outre-mer, sans pour autant remettre en cause la masse des transferts publics dont il convient effectivement de réexaminer l'utilisation locale.

Par la mise à l'heure du progrès de la science et de la technologie, par la recherche d'une meilleure répartition du travail et des revenus, par la lutte contre l'échec scolaire et pour une formation professionnelle adaptée, par l'expression de leur identité et la promotion de la création dans tous les domaines, les départements et territoires d'outre-mer, bien insérés dans leur milieu et coopérant avec celui-ci, pourront enfin émerger de leur léthargie séculaire et s'engager sur la voie de leur totale libération.

Bref, la nouvelle stratégie politique du développement doit plonger ses racines dans les réalités profondes de ces régions. Pour ce faire, la responsabilité de tous les acteurs économiques, sociaux et culturels doit pouvoir s'exprimer pleinement dans le cadre de la décentralisation spécifique dont le processus doit être effectif et accéléré.

Je souhaite enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, connaître la procédure d'instruction des contrats de Plan dans les départements et territoires d'outre-mer. La D. A. T. A. R. n'est pas compétente pour intervenir dans nos régions. Alors, quelle est l'instance qui sera chargée de l'instruction de ces plans ? (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Guichard.

**M. Olivier Guichard.** Au terme de ce débat intime, j'aborderai un sujet qui se voudrait au cœur de votre démarche planificatrice : je veux parler de la décentralisation. Puisque nous devons juger aujourd'hui un document essentiellement littéraire — les chiffres sont pour plus tard, si j'ai bien compris — je dirai qu'il y a sans doute, dans ce texte, des accents qui ne peuvent que toucher les passionnés de la décentralisation, comme moi.

Quand vous dénombrez, au chapitre II, les armes, les forces et les moyens qui permettront d'atteindre les objectifs, vous placez en premier la décentralisation. C'est fort bien !

Et quand vous dites que la décentralisation est une « dimension capitale du IX<sup>e</sup> Plan », nous voulons bien vous croire. Nous la trouvons du reste partout. La loi même sur la planification avait établi la région comme un partenaire essentiel de l'Etat planificateur. Beaucoup de passages du rapport font appel aux

collectivités territoriales pour le succès de toutes sortes d'actions. Bref, le Plan, c'est la décentralisation; la décentralisation, c'est le Plan.

Vous savez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il y a un paradoxe dans cette équation. Je ne dis pas une contradiction, mais, au moins, un défi intellectuel, et ma conviction est que vous n'avez pas su le relever. Je voudrais le démontrer.

Je le ferai d'abord en examinant les perspectives que votre rapport ouvre à la décentralisation, car, avant d'être une méthode, la décentralisation est, en elle-même, un objectif. Il faut la réussir. En effet, il faudrait la réussir. Mais, au-delà des lois déjà votées ou en cours, que proposez-vous? C'est l'objet de la grande action n° 8.

Je passe sur les développements utiles, mais mineurs, relatifs à la cartographie régionale, à la statistique, aux services préfectoraux. Les points essentiels sont au nombre de quatre.

Premièrement, les compétences: vous proposez seulement de digérer les transferts en cours. Comme ils sont maigres, la digestion sera facile et lente à cause des reports successifs de la deuxième loi sur les compétences. Elle ne se fera, en fin de compte, que si vous procurez ce que j'appellerai les enzymes financiers. J'y reviendrai.

Deuxièmement, la fiscalité: vous décidez que le montant de la part des collectivités territoriales dans le produit fiscal — je dis bien le produit — est « insuffisant ». Vous précisez qu'il doit représenter au minimum la moitié des ressources des collectivités.

Pour atteindre ces objectifs, vous proposez la prise en compte des revenus pour la taxe d'habitation, une imposition plus lourde du foncier urbain, et la stabilisation de la taxe professionnelle. Mais il n'y a aucun rapport direct entre ces corrections et l'objectif quantitatif que vous fixez. Je remarque aussi, une fois de plus, que la commune, le département et, pour une modeste part, la région, continueront de tirer sur les mêmes impôts locaux classiques, ce qui ne va pas dans le sens de la clarté et de la responsabilité que nous souhaitons.

Vous esquissez, pour l'après IX<sup>e</sup> Plan, un impôt régional spécifique — c'est une idée que j'avais proposée dans mon rapport de 1977, mais elle est trop vague dans le votre pour en discuter — et pour le IX<sup>e</sup> Plan, le rapport avoue que l'Etat devra abonder les budgets régionaux.

C'est du reste la seule allusion au problème majeur de la décentralisation en cours: celui du transfert des charges.

Troisièmement, en effet, vous parlez de globalisation des concours de l'Etat et vous souhaitez qu'elle s'étende. Globaliser, c'est bien, mais le total compte plus que le global.

Je prends un exemple. La loi sur les compétences va confier la maintenance des lycées et des collèges aux régions et aux départements. Pour l'académie de Nantes, les besoins constatés en ce domaine étaient évalués par le rectorat à la fin de 1982 à environ 125 millions de francs. Les crédits consentis par l'Etat, en 1983, sont de 23 millions, soit le cinquième de ce qui serait normal. La maintenance des établissements secondaires est notoirement insuffisante. Il est donc clair que l'objectif du Gouvernement consistera à nous transférer une ressource de 25 pour nous passer une charge de 125 avec l'espoir que nous comblerons la différence et que, si nous ne la comblons pas, les réclamations seront adressées aux collectivités, pas à l'Etat!

Voilà un difficile problème où planification et décentralisation sont liées. Il n'est pas traité par ce rapport et cela nous amène à penser que la décentralisation entre dans le Plan de l'Etat pour décentraliser l'impact politique de ses budgets exsangues. Tout se passe comme si vous vouliez que les collectivités locales soient en cessation de paiement avant que l'Etat ne le soit lui-même. J'y reviendrai le jour où vous voudrez bien faire venir en discussion la deuxième loi sur les compétences.

Sur les compétences — dont je reconnais qu'elles ne reçoivent pas de votre responsabilité directe — rien de nouveau; sur la fiscalité, rien de clair, sur les transferts de charges, rien du tout. Reste la quatrième perspective, la participation des citoyens « volet essentiel » — je vous cite — qu'un texte a venir ouvrira.

Essentiel pourquoi? Parce que, en effet, il traduira votre conception que je crois confusionnelle et même délibérément confusionniste, de la démocratie en général et de la démocratie locale en particulier.

Je ne m'étendrai pas là-dessus. Quand le texte « à venir » viendra, nous en discuterons. Je ne contenterai pas de rappeler, d'exprimer notre souci de maintenir les principes de la démocratie représentative. L'Etat nous a suffisamment donné le triste spectacle de concertations oiseuses ou manipulées, suivies de

l'affirmation brutale, *in extremis*, de son autorité sans partage. Le socialisme concertant ne nous impressionne plus. Nous voulons une autorité clairement responsable du début à la fin en matière de compétences, et cela n'empêche pas les collectivités de consulter, de dialoguer. Cela signifie simplement qu'il n'y a pas de démocratie locale sans clarté.

Vous écrivez quelque part — page 79 du rapport — que la décentralisation n'est pas, quoi qu'on en pense, un « partage différent des décisions ». Elle doit être « une nouvelle manière de décider ». Elle doit être, et je vois pointer l'oreille pointue du dogmatisme, « le moyen d'une transformation en profondeur de l'organisation sociale ». Je vous en prie! Laissez donc les élus définir eux-mêmes, sous le contrôle et la sanction des électeurs, leur manière de décider. Ne les planifiez pas à leur place!

Mais en attendant que vous leur prescriviez une « nouvelle manière de décider », vous mettez déjà en pratique une « nouvelle manière de planifier », manière qui recherche l'obscurité. Ce sera le second point de mon propos.

Je prendrai comme exemple — vous ne vous en étonnerez pas — le rôle que vous prétendez faire jouer à la région.

Nous connaissons maintenant les compétences propres qui seront les siennes. Ce sera très peu de choses: la formation professionnelle pour la part qui n'intéresse pas l'Etat, les réparations et le chauffage des lycées, les canaux secondaires dont elle voudra, plus des compétences indicatives qui reviennent à dire: « Ça ne serait pas si mal si vous pouviez apporter votre aide dans tel ou tel secteur. » Il n'y avait pas besoin d'une loi pour cela puisque la liberté d'aider était déjà la caractéristique de la région depuis 1972.

A côté de ces compétences limitées, les moyens sont encore plus limités. Mais tel n'est pas notre sujet aujourd'hui et je n'insiste pas.

Là-dessus se plaque une grande ambition qui est inscrite majestueusement dans la loi sur la planification et qui fait de la région un organe essentiel du Plan. On a même cru à certains moments que la région existait avant tout pour exercer cette responsabilité planificatrice.

Mais que peut-elle bien planifier? Son budget, son action propre! Certes: nous le faisons depuis huit ans. Mais ce n'est pas cela que vous avez en tête. Il s'agit, en fait, des « objectifs à moyen terme du développement économique, social et culturel », selon l'article 14 de la loi sur la planification.

S'il s'agit de broser le tableau de la région dont on rêve, cela n'a pas beaucoup d'intérêt.

S'il s'agit de planifier le développement, quels seront les moyens? Comment agir sur l'économie? Comment agir sur les entreprises? Comment agir sur les autres collectivités? Comment agir sur l'Etat, sur les entreprises publiques ou sur les administrations?

L'Etat, lui, peut planifier. Il a d'innombrables moyens d'action, et surtout depuis 1981 puisqu'il a absorbé une part considérable de l'économie. Se planifier soi-même, c'est entrainer la nation, je le reconnais. Et pourtant, même l'Etat ne doit pas céder au vertige volontariste de la planification. L'économie et la société sont trop complexes pour des projets globalisants et sommaires. L'évaporation du plan intermédiaire aurait dû vous l'apprendre.

Mais la région? Elle ne risque pas de connaître cette tentation que je viens d'évoquer.

Naturellement la difficulté ne vous a pas échappé. Vous avez une réponse-panacée: le contrat. Contrats avec l'Etat, contrats avec les entreprises, contrats avec les départements, avec les communes, contrats de chacun avec tous. C'est ce que nous pourrions appeler la décentralisation universelle des rapports.

Ainsi, par ce que j'appelle un tour de passe-passe, le rapport que vous nous présentez, placé sous la rubrique « Poursuivre le transfert des compétences » un couplet sur l'exercice par les régions de leur « fonction de planification du développement dans le domaine » écoutez-moi bien, monsieur le secrétaire d'Etat, si cela vous a échappé — de l'action sociale, de l'A. P. F. A. et des zones prioritaires d'éducation, tous domaines où précisément la région n'a aucune compétence, où cette compétence a été explicitement confiée au département ou réservée à l'Etat.

Il faut reconnaître que le telescopage du calendrier parlementaire est particulièrement savoureux. En effet, nous discutons presque simultanément un texte qui donne à la région un devoir de planification dans ces domaines et un autre qui l'en exclut: le tout après avoir posé le principe de la non-tutelle d'une collectivité sur une autre.

Voilà un exemple parmi d'autres de ce que j'appellais tout à l'heure le « confusionnisme ». Ce confusionnisme a du reste reçu son expression définitive sous la plume de notre éminent collègue Jean-Pierre Worms. Evoquant la planification et la décentralisation, il écrivait en 1980 : « Il ne s'agit pas d'une division du travail en domaines réservés, mais dans chaque domaine et sur les mêmes territoires, du plus grand nombre d'interventions possible, grâce à un rééquilibrage des pouvoirs. »

De tous ces intervenants, l'Etat est de loin le plus puissant. Dans une région que je connais bien, la moitié de l'investissement industriel relève de lui. La planification industrielle de cette région se fait entre le quai Branly et la rue de Rivoli mais sûrement pas sur les rives de la Loire. Ce ne serait déjà pas mal si nous pouvions connaître cette planification de l'Etat-patron sur ses entreprises. Je vous rappelle que l'article 11 de la loi du 2 mars prévoit que les contrats conclus entre l'Etat et les entreprises seront communiqués aux régions concernées. J'attends encore l'application de cet article. Je crois d'ailleurs savoir pourquoi il n'est pas appliqué : le jour où nous en aurons connaissance officiellement, les cinq lignes qui sont consacrées à l'ensemble de la construction navale en France susciteront un certain éclat de rire.

Dans ces conditions, comment planifier sérieusement, monsieur le secrétaire d'Etat ? Comment planifier même les interventions propres de la région quand l'Etat ne peut garantir ses engagements contractuels ? Faudra-t-il attendre la seconde loi de Plan pour avoir là-dessus des éclaircissements et des chiffres ? Mais on nous a déjà demandé des propositions chiffrées de contrats de Plan. Je me permets de vous demander : est-ce que ces pierres d'angle de votre construction un peu haroquée ne sont que des exercices vains ?

Si au moins dans votre projet de « choix stratégique » nous pouvions avoir le réconfort de sentir votre volonté de maintenir les priorités d'aménagement du territoire en faveur de cette France de l'Ouest, où la démographie et l'exode rural nécessiteraient que soient créés chaque année 20 p. 100 des emplois industriels et tertiaires ! Il faut bien dire qu'en dehors de l'arc Nord-Est, vous ne faites pas de choix clair. Et si j'en juge par la grande publicité qui a été faite autour de la planification régionale de certaines régions, ce qui satisfait le Gouvernement c'est de savoir qu'une région du Midi a fait travailler 6 000 personnes dans soixante commissions pour décider de créer une « agence régionale du temps choisi » !

Voilà une planification régionale sans doute selon votre cœur ! Nous avons, nous, une autre idée de nos devoirs envers ceux qui nous ont élus pour assurer le développement de leur région. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### DEPOT DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif au règlement judiciaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1578, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif aux administrateurs judiciaires, mandataires-liquidateurs et experts en diagnostic d'entreprises.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 1579, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1523 définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX<sup>e</sup> Plan—première loi Plan (rapport n° 1560 de M. Jean-Paul Planchou, au nom de la commission des finances, de

l'économie générale du Plan ; avis n° 1559 de M. Gustave Ansart, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1569 de M. Didier Chouat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 15 juin 1983, à une heure vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
LOUIS JEAN.

#### Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 14 juin 1983.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 28 juin 1983, inclus :

**Mardi 14 juin 1983**, soir (vingt et une heures trente), **mercredi 15 juin 1983**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement, et soir (vingt et une heures trente), **jeudi 16 juin 1983**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) :

Suite de la discussion du projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX<sup>e</sup> Plan (première loi de Plan) (n° 1523, 1560, 1559, 1569) ;

**Jeudi 16 juin 1983**, soir (vingt et une heures trente) :

Eventuellement, suite de la discussion du projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IX<sup>e</sup> Plan (première loi de Plan) (n° 1523, 1560, 1559, 1569) ;

Discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fiscalité des entreprises et à l'épargne industrielle (n° 1534, 1558) ;

Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget 1981 (n° 1344, 1529).

**Vendredi 17 juin 1983** :

Matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

Le texte de ces questions est reproduit ci-après en annexe.

Après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du jeudi 16 juin ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant statut ou modifiant le statut de certaines sociétés coopératives et de leurs unions (n° 1520, 1557).

**Lundi 20 juin 1983**, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) : Discussion :

Du projet de loi organique, adopté par le Sénat, relatif aux candidats admis au premier concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature (session 1976) (n° 1574) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux greffiers en chef stagiaires nommés à la suite du premier concours d'accès à l'Ecole nationale de la magistrature (session 1976) (n° 1575) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, portant validation des résultats du concours 1980 des chargés de recherches (secteur sciences sociales) de l'Institut national de la recherche agronomique (n° 1573).

Discussion du projet de loi relatif à la prorogation du mandat des délégués cantonaux et des membres des conseils d'administration des caisses de mutualité sociale agricole (n° 1507, 1568) ;

Discussion, en deuxième lecture :

Du projet de loi portant droits et obligations des fonctionnaires (n° 1552) ;

Du projet de loi portant mise en œuvre de la directive du conseil des Communautés européennes du 14 février 1977 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprises, d'établissements, ou de parties d'établissements (n° 1542) ;

Du projet de loi relatif à l'organisation et à la démocratisation du secteur public (n° 1564).

**Mardi 21 juin 1983**, matin (neuf heures trente), après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du lundi 20 juin.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la sécurité des consommateurs et modifiant diverses dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 (n° 1553) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur la vente des logements appartenant à des organismes d'habitations à loyer modéré (n° 1456, 1530) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux sociétés d'économie mixte locales (n° 1429, 1489) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux marchés à terme réglementés de marchandises (n° 1516, 1561).

**Mercredi 22 juin 1983** :

Matin (dix heures) :

Discussion, en deuxième lecture :

Du projet de loi modifiant le décret du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche maritime ;

Du projet de loi réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures (n° 1463, 1487) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution (n° 1410, 1544) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à la commémoration de l'abolition de l'esclavage (n° 1413, 1424) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux dispositions particulières à l'élection des sénateurs des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion (n° 1576).

Après-midi (quinze heures), après les questions au Gouvernement :

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture du projet de loi interdisant certains appareils de jeux :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant (n° 1512, 1527) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux conditions d'accès au corps des ministres plénipotentiaires (n° 1539) ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'une convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (n° 1514, 1565).

Soir (vingt et une heures trente) :

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture :

Du projet de loi modifiant le code du service national ;

Du projet de loi portant approbation de la programmation militaire pour les années 1984-1988.

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi sur l'exposition universelle de 1989.

**Jedi 23 juin 1983**, après midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant certaines dispositions du code du travail relatives aux garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi.

Déclaration du Gouvernement sur le budget social et débat sur cette déclaration.

**Vendredi 24 juin 1983**, matin (neuf heures trente) :

Questions orales sans débat.

**Vendredi 24 juin 1983**, après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente), **samedi 25 juin 1983**, matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) et, éventuellement, **dimanche 26 juin 1983** matin (neuf heures trente), après-midi (quinze heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à compléter la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat (n° 1480, 1532).

**Lundi 27 juin 1983**, après-midi (seize heures) :

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture :

Du projet de loi relatif à la démocratisation des enquêtes publiques ;

Du projet de loi portant modification du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant intégration de certaines catégories de personnels en fonction dans les établissements d'enseignement secondaire ou dans les services administratifs du vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie et dépendances dans des corps de fonctionnaires de l'Etat (n° 1572) ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant modification du statut des agglomérations nouvelles.

**Mardi 28 juin 1983**, après-midi (seize heures) et soir (vingt et une heures trente) :

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif aux marchés à terme réglementés de marchandises ;

Eventuellement, discussion, en deuxième lecture :

Du projet de loi rendant applicables dans les territoires d'outre-mer les dispositions de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle ;

Du projet de loi relatif aux conditions d'accès au corps des ministres plénipotentiaires ;

Du projet de loi relatif aux sociétés d'économie mixte locales ;

Eventuellement, discussion du projet de loi, déposé sur le bureau du Sénat, portant approbation d'une convention fiscale avec le territoire d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie et dépendances ;

Eventuellement, discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture :

Du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fiscalité des entreprises et à l'épargne industrielle ;

Du projet de loi portant règlement définitif du budget 1981 ;

Du projet de loi sur l'exposition universelle de 1989.

Navettes diverses.

#### ANNEXE

#### QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU vendredi 17 juin 1983.

Questions orales sans débat :

Question n° 450. — La réussite de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans est une des conditions pour relancer l'économie en allant vers plus de justice sociale afin de sortir le pays de la crise. Aujourd'hui, près d'un million de jeunes de moins de 26 ans sont à la recherche d'un emploi. Ces jeunes ont le plus souvent pour point commun la sous-qualification et le manque de formation. Lorsqu'ils ont suivi une formation, celle-ci se révèle très vite profondément inadaptée aux réalités de la vie professionnelle et du travail. Alors que de profondes mutations bouleversent les technologies, le processus de production et le travail lui-même, M. Pierre Zarka demande à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de l'emploi, les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de favoriser, tout en les diversifiant, les mesures en direction des jeunes chômeurs, afin de gagner le pari de la qualification et de l'emploi pour tous les jeunes.

Question n° 453. — Mme Denise Cacheux appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale sur le fait que le succès de la formule qui accorde désormais la possibilité de partir à soixante ans au taux plein à condition de totaliser trente-sept années et demie de cotisations, ne va pas sans poser quelques problèmes. L'afflux de demandes allonge la durée d'instruction des dossiers, notamment dans le Nord et la Picardie, où, par exemple, le délai traditionnel d'instruction des dossiers qui était de l'ordre de trois mois, atteint désormais six mois, et prochainement peut-être sept ou huit mois. En conséquence, elle lui demande si, pour ne pas laisser les nouveaux retraités sans ressource, il serait possible d'envisager le versement d'un acompte mensuel de 2 200 francs, s'il

serait possible de passer du versement trimestriel à terme échu (le système actuel) au versement mensuel de pensions, et si l'instruction des dossiers par les caisses complémentaires pourrait débiter dès délivrance, par la sécurité sociale, d'une attestation concernant les 150 trimestres de cotisation du futur retraité.

Question n° 451. — M. Marcel Esdras rappelle à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale que, par circulaire du 2 septembre 1982, le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation chargé des départements et territoires d'outre-mer, a indiqué qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983 les travailleuses familiales des D.O.M., initialement à la charge du F.A.S.O. (Fonds d'action sanitaire et sociale), relèveraient financièrement et en totalité des caisses d'allocations familiales par l'intermédiaire de leur enveloppe d'action sociale générale (F.A.S.). Or, pour que les caisses d'allocations familiales puissent disposer d'une dotation supplémentaire destinée à assurer le relais du F.A.S.O., un arrêté interministériel augmente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, de 15 p. 100 à 18,1 p. 100 le taux de prélèvement sur les cotisations familiales pour le financement du F.A.S. Mais cette augmentation ne couvre en ce qui concerne la Guadeloupe, qu'un peu plus de la moitié de la participation habituelle du F.A.S.O. Si le solde manquant, soit 5 516 074 francs, n'est pas couvert, le traitement de ces auxiliaires sociales ne pourra plus être assuré à compter de juillet 1983, le département de la Guadeloupe ayant déjà, pour sa part, accompli l'effort maximum d'une prise en charge de 56 travailleuses familiales. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour pallier ce manque de cohérence qui consiste à opérer des transferts de compétences sans prévoir les transferts financiers correspondants et équivalents.

Question n° 452. — M. Germain Gengenwin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des personnes âgées auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale sur le problème de l'application au 1<sup>er</sup> juillet 1983 de la convention collective des aides ménagères signée le 11 mai et agréée par la commission interministérielle le 17 mai dernier. Sans remettre en cause bien entendu le point positif essentiel de cette convention qui est de donner aux aides ménagères un statut social nécessaire, il s'étonne cependant que le financement de cette réforme ait été passé complètement sous silence. En effet seuls les fédérations d'employeurs et les syndicats ont été consultés. Les financeurs quant à eux, c'est-à-dire principalement l'A.R.C.O. (Association des régimes de retraite complémentaire), la caisse nationale d'assurance vieillesse, le régime général et, en Alsace, le régime local, non seulement n'ont pas été invités à participer à cette concertation mais ont appris la teneur de ces accords par la presse. Or, il s'avère que l'ensemble des dispositions adoptées vont considérablement rencherir les coûts et faire passer le prix de l'heure d'aide ménagère de 49,80 F aux environs de 60,00 F, la masse financière 1983-1984 restant identique : le coefficient diviseur ne peut que grimper, risquant ainsi d'entraîner un effondrement des heures qui ne peut déboucher que sur des pertes d'emplois d'aides ménagères. Certaines fédérations, d'ailleurs, et non parmi les moindres, prennent conscience de cette situation. C'est pourquoi M. Gengenwin réclame à Monsieur le secrétaire d'Etat de surseoir à l'application au 1<sup>er</sup> juillet 1983 de cette convention collective de manière à permettre une étude très précise de son financement avec les organismes concernés et éviter que cette réforme ne se retourne contre les intéressés eux-mêmes.

Question n° 455. — M. Hervé Vouillot demande à Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports, à la veille de l'installation du conseil national de la vie associative, de bien vouloir lui rappeler les mesures qui ont été prises par le Gouvernement depuis deux ans en faveur de la vie associative.

Question n° 454. — M. Pierre Garnemdia expose à M. le ministre de l'industrie et de la recherche que la presqu'île d'Ambes, seule zone industriellement développée du département de la Gironde et de la région, connaît actuellement de graves difficultés. Le secteur raffinage d'Ambes, qui comprend deux raffineries, l'une Esso, l'autre Elf, constitue le cœur de la zone. Or, aujourd'hui, après sa visite au ministère, le 17 mai dernier, accompagné des élus, et contrairement à ses prévisions initiales, Esso-France, détenteur du gisement voisin de Parentis dans les Landes, annonce pour la fin juillet 1983, l'arrêt définitif de son activité de raffinage à Ambes. De plus, les fermelures successives dans cette zone suscitent la profonde inquiétude de centaines de familles et des élus car elles vont entraîner des disparitions en cascade de moyennes et petites entreprises et à terme une désertification complète et absolue du Bec d'Ambes avec ses lourdes conséquences sociales et économiques. Aussi, il lui demande, au nom des populations et

des élus, que tout soit impérativement mis en œuvre pour permettre la poursuite de l'alimentation en brut de la raffinerie Esso-Ambes, soit depuis le gisement de Parentis, soit par contrat entre Esso et Elf, son voisin sur le site, soit par tout autre moyen, et plus généralement le maintien de deux raffineries à Ambes.

Question n° 396. — M. François Grussenmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget sur l'urgence de la réalisation de la plate-forme douanière de Lauterbourg-Scheibhardt (Bas-Rhin) constituant pour le nord de l'Alsace la dernière étape de l'axe routier nord-sud (Lauterbourg - Strasbourg - Mulhouse) dont les infrastructures sont achevées. La République fédérale d'Allemagne, en ce qui la concerne, a déjà réalisé depuis plusieurs mois la liaison routière B9 desservant la future plate-forme. Il rappelle qu'à la demande de l'Etat, le département du Bas-Rhin a accepté la maîtrise d'ouvrage des superstructures. Il rappelle cependant que ce projet est très coûteux et que son équilibre financier passe par des loyers très élevés pour les services utilisateurs, principalement le service des douanes. Le département devrait dès lors supporter les fortes charges résultant des remboursements d'annuités d'emprunts. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre en vue de l'octroi d'un crédit d'Etat exceptionnel pour la réalisation de cette plate-forme douanière commune avec la R.F.A. afin que l'axe routier nord-sud alsacien puisse être raccordé dans les meilleurs délais au réseau routier allemand vers le Palatinat et relier ainsi le nord de l'Alsace à l'Europe rhénane en direction de l'autoroute A 5 (Francfort - Karlsruhe).

Question n° 457. — M. Jean Proveux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et du budget sur les modalités d'application du prélèvement exceptionnel de 1 p. 100 sur les revenus imposables de l'année 1982 dans les deux cas particuliers exposés ci-après. Les intérêts des livrets B de caisse d'épargne font l'objet soit d'un prélèvement libératoire forfaitaire, soit d'une inclusion dans les revenus imposables du contribuable pour l'année considérée. D'après les renseignements qu'il a pu obtenir, le prélèvement libératoire ne fait pas l'objet du prélèvement exceptionnel de 1 p. 100. Par contre, le contribuable qui a inclus ces intérêts dans son revenu imposable verra sa contribution de 1 p. 100 appliquée à la totalité de ses revenus. Considérant que, généralement, les contribuables qui optent pour la deuxième solution sont ceux dont les revenus modestes font l'objet d'une taxation au titre de l'I.R.P.P. dans des tranches inférieures au taux du prélèvement libératoire, que, par ailleurs, l'épargne réalisée par le biais des livrets B contribue de manière indirecte au soutien de l'activité d'un secteur en crise, le bâtiment (en effet, les prêts complémentaires de l'épargne-logement sont financés par l'excédent des dépôts sur les livrets B), il lui demande s'il ne conviendrait pas d'exclure du champ d'application du 1 p. 100 le montant des intérêts des livrets B de caisse d'épargne quelle que soit l'option choisie par l'épargnant pour acquitter l'impôt sur le revenu sur ces intérêts. D'autre part, sa seconde remarque concerne les revenus d'un contribuable qui a dû, par suite d'une mise en invalidité, vendre son fonds de commerce et a vu cette année-là ses revenus augmenter de façon considérable alors que l'année suivante, du fait de sa mise en retraite pour invalidité, ses revenus ont considérablement diminué (de l'ordre de 5 500 francs par trimestre). Dans ce cas, il lui demande s'il est opportun d'appliquer aux revenus de l'année considérée le prélèvement obligatoire de 1 p. 100 ainsi que l'emprunt de 10 p. 100.

Question n° 446. — M. Yves Lancien rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que la situation du lycée technique d'Etat Louis-Lumière, sur laquelle il avait déjà appelé l'attention de son prédécesseur par une question orale le 19 décembre 1980 n'a toujours pas trouvé de solution. Voilà pourtant vingt ans maintenant que la réinstallation de cet établissement, unique en France, puisqu'il s'agit du seul lycée formant des techniciens supérieurs de la photo, du cinéma et du son, est à l'étude. Cinq solutions au moins ont été envisagées, à Créteil, à Rueil-Malmaison, à Saint-Germain-en-Laye, à Marne-la-Vallée et à Paris, afin de rassembler une fois pour toutes en un site unique tout l'établissement aujourd'hui éclaté en quatre endroits différents : rue Rollin et rue Lhomond dans le cinquième arrondissement, rue de Châillon dans le quatorzième arrondissement, toujours à Paris, et à Antony. Situation d'autant plus préjudiciable que la toiture du bâtiment de la rue Rollin menace de s'effondrer et que les bâtiments d'Antony et de la rue Lhomond sont en location. En dépit de toutes ces difficultés, le lycée technique Louis-Lumière obtient d'excellents résultats dans une discipline d'avenir. Le dernier en date de ses anciens élèves, après Jacques Demy, Philippe de Broca, Pierre Tchernia, Edouard Sachan, à avoir gagné ses galons de vedette n'est autre que le réalisateur Bob Swain. Des informations circulent néanmoins suivant les

quelles on s'orienterait vers la solution de Marne-la-Vallée. Le regroupement en soi est naturellement une bonne chose. Mais, à part le fait, la commission Bredin, chargée d'étudier les formations dans le domaine du cinéma, ne paraît pas avoir été consultée préalablement à cette décision à laquelle elle ne serait d'ailleurs pas favorable, il ne faut pas perdre de vue, qu'outre l'enseignement dispensé au lycée technique proprement dit, cet établissement abrite deux centres de formation pour adultes, un centre de promotion sociale, un centre de formation continue et sert de siège au G. R. E. T. A. L'obligation de se déplacer à Marne-la-Vallée pourrait être un très sérieux handicap pour tous ceux qui suivent de tels cours, et notamment le soir. Sans compter que la proximité des studios de radio, de cinéma et de télévision, comme celle des universités, rend plus facile le maintien de liens étroits avec la profession et les enseignants. Quitte, par conséquent, à rechercher un regroupement avec l'I. D. H. E. C., n'y aurait-il pas intérêt en définitive à ramener l'I. D. H. E. C. sur Paris ? Cet institut ayant lui-même beaucoup de raisons de se rapprocher des établissements précités. Serait-il possible, dans ces conditions, de ne pas écarter *a priori* les solutions parisiennes qui ont pu être étudiées par les services constructions de votre ministère ?

Question n° 449. — Mme Colette Gœuriot attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur l'inquiétude que les personnels du groupe Renault, et particulièrement ceux des véhicules industriels, manifestent devant le rachat de nouvelles parts de capital dans Mack Trucks, le développement de nouvelles capacités de production à l'étranger et les déclarations de certains dirigeants du groupe Renault. En effet, la part du marché intérieur de R. V. I. est tombée à environ 35 p. 100 début 1983 contre plus de 50 p. 100 en 1975. En cinq ans, des milliers d'emplois ont été supprimés. Plus de neuf cents autres suppressions sont demandées d'ici à juin 1984. Le chômage technique est utilisé pour restreindre la production. Enfin 1982 a été marqué par des pertes financières importantes. Dans ces conditions, l'engagement supplémentaire dans Mack suscite des questions ainsi que dans le domaine des véhicules de tourisme, avec les difficultés que Renault rencontre pour satisfaire la demande intérieure. Aussi, il lui demande si : 1° en terme d'emplois et d'équilibre du commerce extérieur, il ne vaudrait pas mieux investir davantage en France pour reconquérir le marché intérieur et développer la compétitivité ; 2° face au protectionnisme, notamment celui des U.S.A., il était indispensable d'investir aux U.S.A. ou au Mexique pour conserver ou acquérir une part de marché ; 3° un accord avec un autre partenaire européen, par exemple, n'aurait pas été préférable pour les poids lourds ; 4° les investissements à l'étranger ne compromettent pas la compétitivité des usines nationales. Ainsi certaines sources font état d'une intention d'achat par l'Algérie de 8 000 camions dont les prix seraient considérablement plus élevés que ceux des concurrents, ce qui risque de nous faire perdre cet important marché.

Question n° 456. — M. Bernard Schreiner demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche chargé de l'énergie sa position concernant l'avenir de la raffinerie Elf France de Gargenville. Le président d'Elf France a annoncé récemment l'arrêt de la distillation de Gargenville, ainsi que la diminution ou la suppression des autres activités de la raffinerie. Cette mesure vient un an après la suppression des activités sur Valenciennes, alors qu'un nombre important de travailleurs du Valenciennais sont venus s'installer sur le site de Gargenville. Cette mesure touche un site qui, pourtant, dispose d'atouts importants du fait de sa situation géographique et de la proximité d'axes rapides ou complémentaires de transports proches de Paris (la Seine, autoroutes, S.N.C.F.). Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si les décisions de la direction d'Elf France sont définitives, de préciser l'appréciation qu'il porte sur elles, et d'indiquer quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin d'assurer le maintien du plein emploi dans la région, la sauvegarde des intérêts des travailleurs et le développement d'un site dont toutes les potentialités n'ont pas été utilisées.

Question n° 458. — M. Jean-Pierre Sueur attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture chargé de l'agriculture et de la forêt, sur le grand intérêt que présente l'utilisation du bois de taillis décheté à des fins de chauffage. Il y a là une possibilité non négligeable de valorisation de notre potentiel forestier. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour favoriser le développement de cette forme d'énergie. Il lui demande notamment s'il ne lui paraîtrait pas opportun qu'il soit davantage fait recours à ce type d'énergie pour le chauffage des bâtiments administratifs existants ou à construire ou pour les logements construits par des organismes publics, notamment lorsqu'ils sont situés à proximité des massifs forestiers susceptibles d'être utilisés à cette fin.

## QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

### *Automobiles et cycles (entreprises).*

449. — 15 juin 1983. — Mme Colette Gœuriot attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur l'inquiétude que les personnels du groupe Renault, et particulièrement ceux des véhicules industriels, manifestent devant le rachat de nouvelles parts de capital dans Mack Trucks, le développement de nouvelles capacités de production à l'étranger et les déclarations de certains dirigeants du groupe Renault. En effet, la part du marché intérieur de R. V. I. est tombée à environ 35 p. 100 début 1983 contre plus de 50 p. 100 en 1975. En cinq ans, des milliers d'emplois ont été supprimés. Plus de 900 autres suppressions sont demandées d'ici à juin 1984. Le chômage technique est utilisé pour restreindre la production. Enfin 1982 a été marqué par des pertes financières importantes. Dans ces conditions, l'engagement supplémentaire dans Mack suscite des questions ainsi que dans le domaine des véhicules de tourisme, avec les difficultés que Renault rencontre pour satisfaire la demande intérieure. Aussi, il lui demande si : 1° en terme d'emplois et d'équilibre du commerce extérieur, il ne vaudrait pas mieux investir davantage en France pour reconquérir le marché intérieur et développer la compétitivité ; 2° face au protectionnisme, notamment celui des U.S.A., il était indispensable d'investir aux U.S.A. ou au Mexique pour conserver ou acquérir une part de marché ; 3° un accord avec un autre partenaire européen, par exemple, n'aurait pas été préférable pour les poids lourds ; 4° les investissements à l'étranger ne compromettent pas la compétitivité des usines nationales. Ainsi certaines sources font état d'une intention d'achat par l'Algérie de 8 000 camions dont les prix seraient considérablement plus élevés que ceux des concurrents ce qui risque de nous faire perdre cet important marché.

### *Jeunes (formation professionnelle et promotion sociale).*

450. — 15 juin 1983. — La réussite de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans est une des conditions pour relancer l'économie en allant vers plus de justice sociale afin de sortir le pays de la crise. Aujourd'hui, près d'un million de jeunes de moins de 26 ans sont à la recherche d'un emploi. Ces jeunes ont le plus souvent pour point commun la sous-qualification et le manque de formation. Lorsqu'ils ont suivi une formation, celle-ci se révèle très vite profondément inadaptée aux réalités de la vie professionnelle et du travail. Alors que de profondes mutations bouleversent les technologies, le processus de production et le travail lui-même, M. Pierre Zarka demande à M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé de l'emploi, les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de favoriser, tout en les diversifiant, les mesures en direction des jeunes chômeurs, afin de gagner le pari de la qualification et de l'emploi pour tous les jeunes.

### *Départements et territoires d'outre-mer (départements d'outre-mer : professions et activités sociales).*

451. — 15 juin 1983. — M. Marcel Esdras rappelle à M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale que, par circulaire du 2 septembre 1982, le secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation chargé des départements et territoires d'outre-mer a indiqué qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983 les travailleuses familiales des D.O.M., initialement à la charge du F.A.S.O. (fonds d'action sanitaire et sociale), relèveraient financièrement et en totalité des caisses d'allocations familiales par l'intermédiaire de leur enveloppe d'action sociale générale (F.A.S.). Or, pour que les caisses d'allocations familiales puissent disposer d'une dotation supplémentaire destinée à assurer le relais du F.A.S.O., un arrêté interministériel augmente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, de 15 p. 100 à 18,1 p. 100 le taux de prélèvement sur les cotisations familiales pour le financement du F.A.S. Mais cette augmentation ne couvre, en ce qui concerne la Guadeloupe, qu'un peu plus de la moitié de la participation habituelle du F.A.S.O. Si le solde manquant, soit 5 516 074 francs, n'est pas couvert, le traitement de ces auxiliaires sociales ne pourra plus être assuré à compter de juillet 1983, le département de la Guadeloupe ayant déjà, pour sa part, accompli l'effort maximum d'une prise en charge des cinquante-six travailleuses familiales. En consé-

quence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour pallier ce manque de cohérence qui consiste à opérer des transferts de compétences sans prévoir les transferts financiers correspondants et équivalents.

*Professions et activités sociales (aides ménagères).*

452. — 15 juin 1983. — **M. Germain Gengenwin** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des personnes âgées**, sur le problème de l'application au 1<sup>er</sup> juillet 1983 de la convention collective des aides ménagères signée le 11 mai et agréée par la commission interministérielle le 17 mai dernier. Sans remettre en cause bien entendu le point positif essentiel de cette convention qui est de donner aux aides ménagères un statut social nécessaire, il s'étonne cependant que le financement de cette réforme ait été passé complètement sous silence. En effet, seuls les fédérations d'employeurs et les syndicats ont été consultés. Les financeurs quant à eux, c'est-à-dire principalement l'Arco (association des régimes de retraite complémentaire), la caisse nationale d'assurance vieillesse, le régime général et, en Alsace, le régime local non seulement n'ont pas été invités à participer à cette concertation mais ont appris la teneur de ces accords par la presse. Or il s'avère que l'ensemble des dispositions adoptées vont considérablement rencherir les coûts et faire passer le prix de l'heure d'aide ménagère de 49,80 francs aux environs de 60 francs, la masse financière 1983-1984 restant identique, le coefficient diviseur ne peut que grimper risquant ainsi d'entraîner un effondrement des heures qui ne peut déboucher que sur des pertes d'emplois d'aides ménagères. Certaines fédérations, d'ailleurs, et non parmi les moindres prennent conscience de cette situation. C'est pourquoi il lui réclame de surseoir à l'application au 1<sup>er</sup> juillet 1983 de cette convention collective de manière à permettre une étude très précise de son financement avec les organismes concernés et éviter que cette réforme ne se retourne contre les intéressés eux-mêmes.

*Assurance vieillesse : généralités (calcul des pensions).*

453. — 15 juin 1983. — **Mme Denise Cacheux** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** sur le fait que le succès de la formule qui accorde désormais la possibilité de partir à soixante ans au taux plein à condition de totaliser trente-sept années et demie de cotisations ne va pas sans quelques problèmes. L'afflux de demandes allonge la durée d'instruction des dossiers, notamment dans le Nord et la Picardie, où, par exemple, le délai traditionnel d'instruction des dossiers, qui était de l'ordre de trois mois, atteint désormais six mois, et prochainement peut-être sept ou huit mois. En conséquence elle lui demande si, pour ne pas laisser les nouveaux retraités sans ressources, il serait possible d'envisager le versement d'un acompte mensuel de 2 200 F, s'il était possible de passer du versement trimestriel à terme échu (le système actuel) au versement mensuel des pensions, et si l'instruction des dossiers par les caisses complémentaires pourrait débiter dès délivrance, par la sécurité sociale, d'une attestation concernant les 150 trimestres de cotisation du futur retraité.

*Pétrole et produits raffinés (entreprises : Gironde).*

454. — 15 juin 1983. — **M. Pierre Garmendia** expose à **M. le ministre de l'industrie et de la recherche** que la presqu'île d'Ambès, seule zone industriellement développée du département de la Gironde et de la région, connaît actuellement de graves difficultés. Le secteur raffinage d'Ambès, qui comprend deux raffineries, l'une Esso, l'autre Elf, constitue le cœur de la zone. Or aujourd'hui, après visite au ministère, le 17 mai dernier, accompagnés des élus, et contrairement à ses prévisions initiales, Esso-France, détenteur du gisement voisin de Parentis dans les Landes, annonce pour la fin juillet 1983 l'arrêt définitif de son activité de raffinage à Ambès. De plus, les fermetures successives dans cette zone suscitent la profonde inquiétude de centaines de familles et des élus car elles vont entraîner des disparitions en cascade de moyennes et petites entreprises et à terme une désertification complète et absolue du Bec d'Ambès avec ses lourdes conséquences sociales et économiques. Aussi, il lui demande, au nom des populations et des élus, que tout soit impérativement mis en œuvre pour permettre la poursuite de l'alimentation en brut de la raffinerie Esso-Ambès, soit depuis le gisement de Parentis, soit par contrat entre Esso et Elf, soit par le site, soit par tout autre moyen, et plus généralement le maintien de deux raffineries à Ambès.

*Associations et mouvements  
(politique en faveur des associations et mouvements).*

455. — 15 juin 1983. — **M. Hervé Vouilliot** demande à **Mme le ministre délégué au temps libre, à la jeunesse et aux sports**, à la veille de l'installation du conseil national de la vie associative, de bien vouloir lui rappeler les mesures qui ont été prises par le Gouvernement depuis deux ans en faveur de la vie associative.

*Pétrole et produits raffinés (entreprises : Yvelines).*

456. — 15 juin 1983. — **M. Bernard Schreiner** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé de l'énergie**, sa position concernant l'avenir de la raffinerie Elf-France de Gargenville. Le président d'Elf-France a annoncé récemment l'arrêt de la distillation de Gargenville, ainsi que la diminution ou la suppression des autres activités de la raffinerie. Cette mesure vient un an après la suppression des activités sur Valenciennes alors qu'un nombre important de travailleurs du Valenciennois sont venus s'installer sur le site de Gargenville. Cette mesure touche un site qui, pourtant, dispose d'atouts importants du fait de sa situation géographique et de la proximité d'axes rapides ou complémentaires de transports proches de Paris (la Seine, autoroutes, S.N.C.F.) Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si les décisions de la direction d'Elf-France sont définitives, de préciser l'appréciation qu'il porte sur elles, et d'indiquer quelles mesures le Gouvernement compte prendre afin d'assurer le maintien du plein emploi dans la région, la sauvegarde des intérêts des travailleurs et le développement d'un site dont toutes les potentialités n'ont pas été utilisées.

*Sécurité sociale (équilibre financier).*

457. — 15 juin 1983. — **M. Jean Proveux** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie, des finances et du budget** sur les modalités d'application du prélèvement exceptionnel de 1 p. 100 sur les revenus imposables de l'année 1982 dans les deux cas particuliers exposés ci-après. Les intérêts des livrets B de caisse d'épargne font l'objet soit d'un prélèvement libératoire forfaitaire, soit d'une inclusion dans les revenus imposables du contribuable pour l'année considérée. D'après les renseignements qu'il a pu obtenir, le prélèvement libératoire ne fait pas l'objet du prélèvement exceptionnel de 1 p. 100. En revanche, le contribuable qui a inclus ces intérêts dans son revenu imposable verra sa contribution de 1 p. 100 appliquée à la totalité de ses revenus. Considérant que, généralement, les contribuables qui optent pour la deuxième solution sont ceux dont les revenus modestes font l'objet d'une taxation au titre de l'I.R.P.P. dans des tranches inférieures au taux du prélèvement libératoire, que, par ailleurs, l'épargne réalisée par le biais des livrets B contribue de manière indirecte au soutien de l'activité d'un secteur en crise (le bâtiment, en effet, les prêts complémentaires de l'épargne-logement sont financés par l'excédent des dépôts sur les livrets B), il lui demande s'il ne conviendrait pas d'exclure du champ d'application du 1 p. 100 le montant des intérêts des livrets B de caisse d'épargne quelle que soit l'option choisie par l'épargnant pour acquitter l'impôt sur le revenu sur ces intérêts. D'autre part, sa seconde remarque concerne les revenus d'un contribuable qui a dû, par suite d'une mise en invalidité, vendre son fonds de commerce et à vu cette année-là ses revenus augmenter de façon considérable alors que l'année suivante, du fait de sa mise en retraite pour invalidité, ses revenus ont considérablement diminué (de l'ordre de 5 500 francs par trimestre). Dans ce cas, il lui demande s'il est opportun d'appliquer aux revenus de l'année considérée le prélèvement obligatoire de 1 p. 100 ainsi que l'emprunt de 10 p. 100.

*Bois et forêts (politique du bois).*

458. — 15 juin 1983. — **M. Jean-Pierre Sueur** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture, chargé de l'agriculture et de la forêt**, sur le grand intérêt que présente l'utilisation du bois de taillis déchiqueté à des fins de chauffage. Il y a là une possibilité non négligeable de valorisation de notre potentiel forestier. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour favoriser le développement de cette forme d'énergie. Il lui demande notamment s'il ne lui paraîtrait pas opportun qu'il soit davantage fait recours à ce type d'énergie pour le chauffage de bâtiments administratifs existants ou à construire ou pour les logements construits par des organismes publics, notamment lorsqu'ils sont situés à proximité des massifs forestiers susceptibles d'être utilisés à cette fin.

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral  
des trois séances du mardi 14 juin 1983.**

1<sup>re</sup> séance : page 2481 ; 2<sup>e</sup> séance : page 2495 ; 3<sup>e</sup> séance : page 2517.

### ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 18.
Codes.	Titres.	France.	France.	
<b>Assemblée nationale :</b>				
Débats :				
03	Compte rendu.....	91	361	Téléphone ..... } Renseignements : 578-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions .....	91	361	
<b>Documents :</b>				
07	Série ordinaire .....	806	946	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
37	Série budgétaire .....	162	224	
<b>Sénat :</b>				
08	Débats .....	110	270	
09	Documents .....	506	914	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : **2,15 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)